PARTS OF THE ORIGINAL DOCUMENT

ARE OF POOR REPRODUCTIVE QUALITY

CERTAINES PARTIES DU DOCUMENT ORIGINAL

SONT DE PIÈTRE QUALITÉ DE REPRODUCTION

Ontario Hydro
Rapport annuel 1986

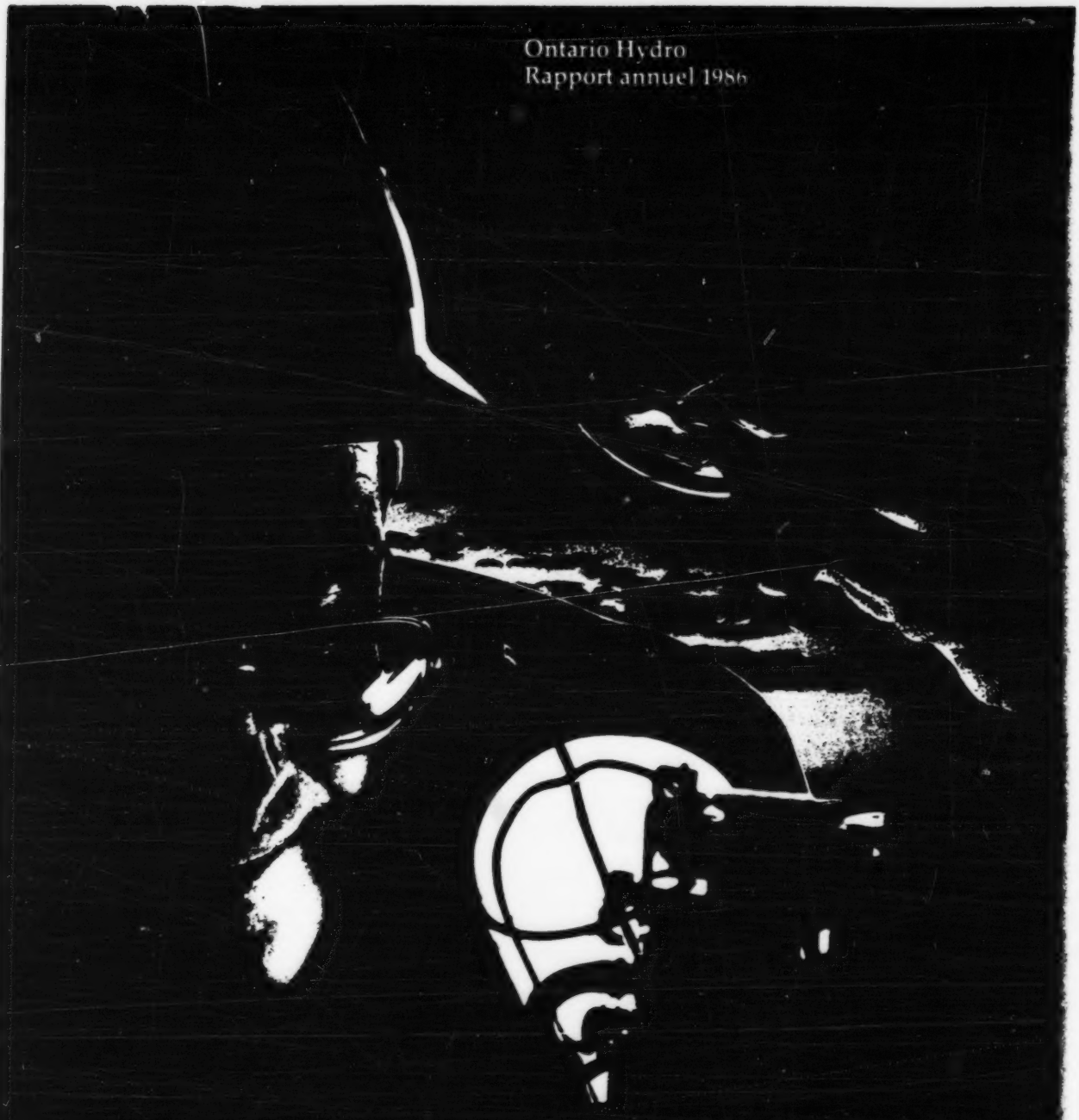

Ce n'est qu'en étant à l'écoute et en répondant aux valeurs et aux besoins changeants de nos abonnés que nous pouvons espérer conserver et améliorer la qualité de notre service.

Cet engagement fonctionne aussi dans notre tradition et fait partie de l'essence de notre organisation.

Ontario Hydro
700 University Avenue
Toronto, Ontario
M5G 1X6

Table des matières	**Page**
Points saillants financiers	2
La société	2
Le service à la clientèle	3
Message du président du conseil d'administration	6
Message du président – directeur général	7
L'année en rétrospective	9
Section financière	25
Rapport de la direction	32
Sommaire des statistiques financières des cinq derniers exercices	46
Statistiques comparatives	48

Page couverture
Robert Chapman, abonné de l'est de l'Ontario, discute de son récent branchement électrique avec Kevin Leach, représentant du service à la clientèle.

Rapport du conseil d'administration d'Ontario Hydro pour l'exercice 1986

Présenté à :
l'honorable Vincent G. Kerrio
Ministre de l'Énergie

Le conseil d'administration d'Ontario Hydro vous présente le rapport ci-joint portant sur la situation financière et les principales activités d'Ontario Hydro pour l'exercice 1986.

Nous tenons à vous remercier, ainsi que le personnel du ministère de l'Énergie, de la collaboration que vous nous avez apportée au cours de la dernière année.

Au nom du conseil,
Le président du conseil,

Tom Campbell.

Tom Campbell
Avril 1987

	1986	1985
	(en millions de dollars)	
Produits	**4 853**	4 625
Bénéfice net	**247**	360
Total de l'actif	**31 357**	29 320
Investissement dans les immobilisations	**2 523**	2 541

La société

Ontario Hydro est une société sans capital-actions créée en 1906 en vertu d'une loi spéciale de la province de l'Ontario. Elle est maintenant régie par la Power Corporation Act (Loi sur la Société provinciale de l'électricité), R.S.O. 1980, chapitre 384, comme modifiée, qui lui confère le mandat de produire, de transporter et de distribuer de l'électricité à la grandeur de la province. Ontario Hydro est également autorisée à produire et à vendre de la vapeur et de l'eau chaude sous forme de produits de base. L'objectif premier de la société est d'approvisionner la population ontarienne en électricité au coût le plus bas possible tout en respectant des normes très strictes de sécurité et de qualité.

Ontario Hydro vend de l'électricité aux services municipaux de distribution qui la revendent aux abonnés de leur territoire respectif. Ontario Hydro dessert aussi directement plus de 100 abonnés industriels et 813 189 abonnés ruraux dans les régions ou les collectivités qui ne sont pas desservies par un service municipal. En 1986, Ontario Hydro et les différents services municipaux de la province ont fourni de l'électricité à un total de quelque 3 241 000 abonnés.

Ontario Hydro exploite 81 centrales hydrauliques, thermiques classiques et nucléaires ainsi qu'un réseau complexe de transport et de distribution afin de répondre à la demande d'électricité de la province. Par le biais d'interconnexions avec des réseaux voisins, elle se trouve reliée à un réseau encore plus vaste qui couvre une grande partie du continent nord-américain.

Ontario Hydro a de plus l'autorité nécessaire pour réglementer certains aspects des activités des services municipaux ainsi que pour approuver et inspecter le matériel électrique (de pair avec l'Association canadienne de normalisation) et toutes les installations électriques de la province.

Ontario Hydro est une société autonome au point de vue financier. La province de l'Ontario garantit les obligations et les billets à ordre que la société émet sur le marché public.

Son siège social est situé à Toronto (Ontario) au 700, avenue University. Elle compte en plus six bureaux régionaux et 48 bureaux de secteur répartis dans toute la province.

Un conseil d'administration dirige et surveille les activités de la société. Il se compose d'un président et d'un vice-président, du président-directeur général ainsi que d'un maximum de dix administrateurs. Tous les membres du conseil, qui représentent de nombreuses sphères d'activités, sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, à l'exception du président-directeur général qui est nommé par le conseil et est employé à plein temps de la société.

Le conseil est secondé dans sa tâche par cinq comités : le comité des finances, le comité de vérification, le comité des ressources de la direction, le comité de la responsabilité sociale et le comité de consultation technique, qui lui soumettent des recommandations sur les questions touchant leur domaine respectif.

Un engagement envers la satisfaction de nos abonnés

C'est la recherche d'une meilleure façon de répondre à la demande croissante d'électricité en Ontario qui a conduit à la création, en 1906, de la première société étatisée de services publics dans la province.

À cette époque, l'électricité était de plus en plus considérée comme un élément important du développement de la province. Toutefois, rares étaient ceux qui pouvaient se permettre ce service offert par des sociétés privées de services publics étant donné son coût élevé. En outre, le service électrique manquait de fiabilité et se limitait à certaines régions de la province.

C'est donc en nombre croissant que les abonnés existants et éventuels manifestèrent leur insatisfaction auprès de ces sociétés privées. Les villes et les municipalités ne tardèrent pas à se rallier au mouvement en faveur de l'étatisation de l'électricité sous le leadership d'Adam Beck, qui devait devenir le premier président de la Commission d'énergie hydroélectrique de l'Ontario, connue aujourd'hui sous le nom d'Ontario Hydro.

Le mandat de la Commission était clair : assurer un approvisionnement fiable d'électricité à un coût raisonnable. Et c'est exactement ce que fait Ontario Hydro depuis 80 ans. Dans l'intervalle, nous avons accepté de nouvelles responsabilités et avons développé de nouvelles compétences afin de répondre aux besoins d'une économie et d'une société en évolution continuelle.

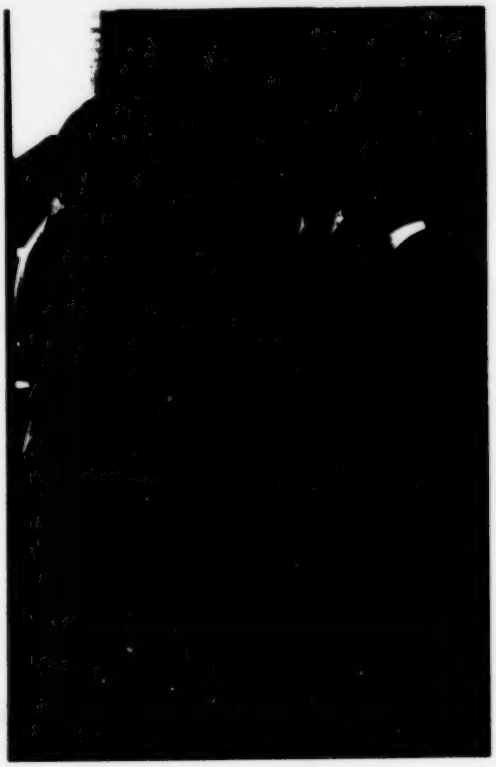

Dieter Heins d'Ontario Hydro (à gauche), Michael Farquhar de l'hôtel Harbour Castle (au centre) et David Etier de Toronto Hydro discutent des coûts d'électricité de l'hôtel. Grâce aux efforts conjugués du personnel d'Ontario Hydro et des techniciens de l'hôtel, la consommation d'électricité de l'hôtel Harbour Castle a chuté de 33 pour cent. Un éclairage plus efficace et une meilleure utilisation de l'électricité pendant les heures creuses pour le chauffage de l'eau permettent de réaliser des économies annuelles de 450 000 $.

Au cours de nos 70 premières années d'existence, la demande d'électricité s'est accrue à un rythme accéléré, soit plus de sept pour cent en moyenne par année, car les industries prenaient de l'expansion, les fermes s'agrandissaient et se mécanisaient, et les foyers et les entreprises faisaient de plus en plus usage d'appareils électriques.

Toutefois, les modèles de consommation de l'énergie ont commencé à changer dans les années soixante-dix lorsque les effets de l'embargo du pétrole par l'OPEP contribuèrent à l'affaiblissement de l'économie globale et que les taux d'intérêt et d'inflation montèrent en flèche. Pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, la demande d'énergie chuta face à la hausse continuelle du prix du pétrole.

Ces changements dans la conjoncture économique devaient entraîner des changements dans les attitudes et les valeurs de la société. L'énergie était devenue une priorité. La conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement étaient passées au rang des questions d'intérêt public d'une importance capitale. C'était la fin d'une ère, celle des augmentations non réprimées de la consommation d'énergie et de la croissance élevée de la charge du réseau. La satisfaction de la clientèle ne dépendait plus uniquement de notre capacité à offrir un service fiable d'électricité à des tarifs raisonnables.

1910 à 1919

Les laboratoires de recherche d'Ontario Hydro mettent au point une ampoule à consommation réduite d'électricité.

1920 à 1929

La centrale hydroélectrique Sir Adam Beck I entre en service, les travaux de construction débutent à la centrale Sir Adam Beck II. Ces deux centrales forment l'assise du réseau hydraulique d'Ontario Hydro et produisent encore aujourd'hui de l'électricité à moins d'un cent le kilowattheure.

1930 à 1939

Ontario Hydro met au point le premier chauffe-eau isolé, et établit de nouvelles normes pour le stockage économique de l'eau chaude.

1940 à 1949

Environ 25 pour cent de la production d'Ontario Hydro est consacrée à l'effort de guerre. Au lendemain de la guerre, Ontario Hydro est obligée de restreindre son approvisionnement d'électricité aux gros abonnés industriels et aux services municipaux d'électricité en raison de l'accident de la demande sur l'offre.

Un engagement envers la satisfaction de nos abonnés

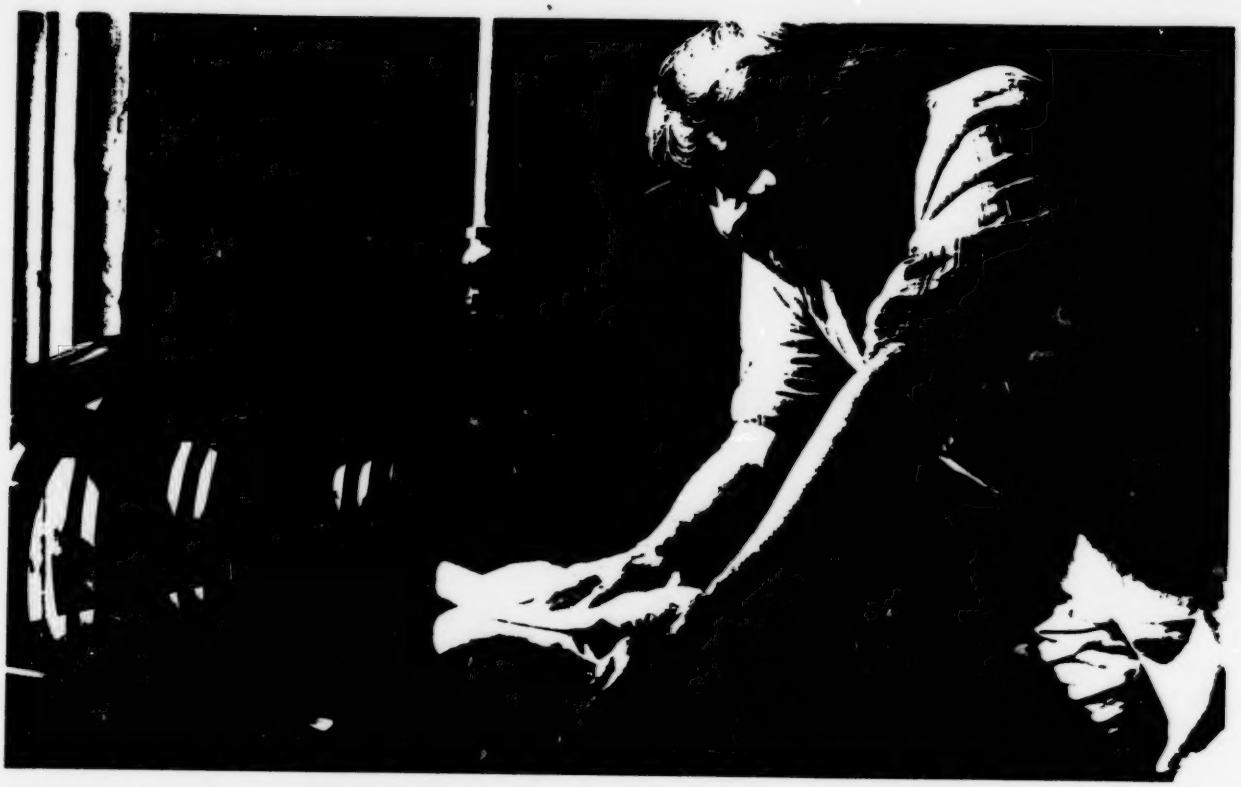

Doug Gowing polit une table fabriquée aux ateliers Andrew Malcolm Furniture de Listowel. L'entreprise utilise des séchoirs chauffés à l'aide de pompes à chaleur pour le séchage du bois de qualité servant à fabriquer ses meubles. Ce procédé utilise 40 pour cent de moins d'énergie que le procédé classique de séchage.

D'autres éléments du service électrique étaient devenus prioritaires. Les abonnés montraient un intérêt croissant dans l'utilisation judicieuse de l'électricité. Ils voulaient aussi s'assurer que cette électricité était produite en perturbant le moins possible l'environnement. Et ils commençaient à vouloir s'intéresser sérieusement aux activités de planification et d'exploitation d'Ontario Hydro.

Ces priorités sont aujourd'hui tout aussi importantes, autant pour nos abonnés que pour nous. Ontario Hydro cherche continuellement de meilleurs moyens de répondre aux besoins énergétiques de la province. Et le meilleur moyen est encore, exactement comme il y a dix ans, d'encourager une utilisation plus efficace de l'électricité et d'accroître nos efforts de protection de l'environnement. Il nous faut aussi rester à l'écoute des besoins et des valeurs de nos abonnés si nous voulons satisfaire à la demande actuelle d'électricité et prévoir la demande future.

Cet engagement envers nos abonnés en est un de taille car ce qui est important pour un ne l'est pas nécessairement pour un autre. Certains recherchent avant tout le confort et la commodité, d'autres prisent la fiabilité alors que d'autres exigent à tout prix la protection de l'environnement et que d'autres encore se soucient surtout de réduire leurs factures d'énergie. La plupart, toutefois, estiment tous ces points importants, d'où la nécessité pour Ontario Hydro d'offrir un service présentant un juste équilibre entre ces priorités multiples.

1969 à 1969

Ontario Hydro connecte tout le réseau provincial à une fréquence de 60 Hertz pour assurer un approvisionnement plus efficace et plus simple d'électricité.

1969 à 1969

Ontario Hydro lance une campagne encourageant l'économie et l'utilisation du gaz-vapeur. Ces efforts se traduisent aujourd'hui par des milliers d'économies et de façons d'utiliser à l'électricité, bien moins en efficace un rendement énergétique élevé.

1970 à 1979

Les premières centrales nucléaires entrent en service. Elles produisent de l'électricité de façon sûre et économique.

Ontario Hydro en

Après 1980

Ontario Hydro encourage une meilleure gestion de l'énergie par la mise d'équipements à

Pour y arriver, nous avons entrepris, avec l'aide des services municipaux d'électricité, d'élargir l'éventail de nos services pour permettre à nos abonnés de déterminer par eux-mêmes où, quand et comment utiliser leur électricité.

Nous offrons à l'heure actuelle un certain nombre de programmes de gestion de l'énergie qui visent une plus grande efficacité énergétique tout en offrant à nos abonnés un meilleur rapport qualité-prix. Au nombre de ces programmes se retrouvent le chauffage résidentiel de l'eau, les pompes à chaleur, la chaleur radiante dans le secteur commercial, les technologies de plasma et d'induction, et l'électrochimie dans le secteur industriel.

Nous étudions aussi d'autres options, toujours en matière de gestion de l'énergie, comme les tarifs en fonction du moment d'utilisation, la conservation stratégique, la gestion de la charge et la production mixte pour les industries, ainsi que les énergies nouvelles comme l'énergie solaire. En comprenant mieux les besoins de nos abonnés, nous pourrons créer des programmes répondant encore mieux à leurs attentes.

De la même façon, en connaissant mieux notre environnement, nous serons en mesure d'améliorer l'efficacité de nos programmes de protection dans ce domaine. Ontario Hydro s'est toujours efforcée de maintenir la qualité de l'eau, de garder les terres intactes et de protéger la vie marine et animale pouvant être touchée par nos activités. Nous consacrons aussi des efforts continuels en vue de réduire nos émissions d'anhydride sulfureux et d'oxyde d'azote, gaz produits par nos centrales au charbon et contribuant à la formation des pluies acides.

Michael Mokohonuk (à gauche), contremaître d'usine à la papeterie E.B. Eddy d'Espanola, et Rolly Racicot, responsable du service à la clientèle au bureau de la région nord-est d'Ontario Hydro, inspectent un rouleau de papier. La papeterie E.B. Eddy produit maintenant son électricité au moyen d'une génératrice hydraulique. Cette société a également approuvé l'achat d'une turbine à vapeur de 25 mégawatts pour compléter sa production mixte.

Nos efforts portent des fruits puisque nos émissions de gaz acides ont chuté de 37 pour cent au cours des deux dernières années. Nous continuerons d'améliorer nos programmes de protection de l'environnement tout en offrant un service fiable et des tarifs raisonnables afin de répondre à la demande d'électricité des abonnés d'aujourd'hui.

Notre engagement ne se limite toutefois pas à la satisfaction des besoins de nos abonnés actuels. Nous devons aussi prévoir pour l'avenir. Et nous ne pouvons y arriver sans consulter d'abord la population de la province.

Ontario Hydro a commencé à la fin des années soixante-dix à se bâtir une réputation de chef de file en matière de consultation auprès du public sur les questions de planification, de construction et d'exploitation de ses installations. Dans le cadre de la planification des besoins énergétiques futurs de l'Ontario, nous menons un programme de consultation publique comprenant des discussions avec des représentants de collectivités et de nombreux organismes provinciaux.

La satisfaction des besoins de nos abonnés tout en respectant leurs valeurs est d'une importance capitale pour Ontario Hydro. Qu'il s'agisse d'encourager l'utilisation efficace de l'électricité, de protéger l'environnement ou de garantir un approvisionnement d'électricité pour l'avenir, la recherche d'une meilleure façon de répondre à la demande d'électricité en Ontario est beaucoup plus qu'une série de programmes et de procédés ; c'est une attitude présente dans toutes les activités d'Ontario Hydro, c'est un engagement total envers la satisfaction de nos abonnés.

Message du président du conseil d'administration

Tom Campbell, président du conseil, lors de l'inauguration du nouveau siège social de l'Association municipale d'électricité à Toronto.

Le service à la clientèle s'inscrit dans la tradition à Ontario Hydro. Il y a quatre-vingts ans, Adam Beck, premier président de la Commission d'énergie hydroélectrique de l'Ontario (connue aujourd'hui sous le nom d'Ontario Hydro), s'engageait à fournir aux Ontariens un approvisionnement fiable d'électricité au prix coûtant. Cet engagement est demeuré depuis présent dans toutes nos activités et constitue le fondement de la satisfaction de nos abonnés.

Nous nous devons de renforcer continuellement nos relations avec nos abonnés si nous voulons leur fournir de l'électricité à un coût et d'une façon qu'ils jugent acceptables. Ce n'est qu'en étant à l'écoute et en répondant à leurs besoins changeants que nous pouvons espérer conserver et améliorer la qualité de notre service.

Ontario Hydro dessert aujourd'hui, avec l'aide des services municipaux d'électricité, plus de trois millions d'abonnés présentant un éventail diversifié de besoins et de priorités. Nous devons coordonner ces besoins et priorités avec notre responsabilité globale qui est d'assurer à la population et à l'économie ontariennes une source fiable d'électricité à un prix modique.

La reprise de l'économie provinciale en 1986 a donné lieu à une augmentation de 3,7 pour cent de la demande d'électricité. On s'attend à ce qu'elle continue de progresser au même rythme que l'économie, et ce, même si l'électricité est de plus en plus utilisée de façon judicieuse. Un approvisionnement fiable et bon marché d'électricité, ainsi que des applications à rendement énergétique élevé, profitent énormément à l'Ontario en contribuant à attirer les investissements dans la province. Ces dernières années seulement, le nombre de nouvelles usines automobiles s'est considérablement accru en Ontario.

Ontario Hydro doit aussi songer à l'avenir. Grâce à la mise en service de la centrale de Darlington en 1992 et aux nouvelles installations de transport à haute tension dans l'est et dans le sud-ouest de la province, nous produirons suffisamment d'électricité pour satisfaire à la demande la plus probable jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix. Toutefois, comme toute planification minutieuse exige beaucoup de temps, nous avons commencé à prévoir les besoins de nos abonnés au-delà de la prochaine décennie. Ontario Hydro a poursuivi en 1986, en consultation avec ses abonnés, une étude d'envergure sur les options pour l'offre et la demande afin de répondre aux besoins futurs en électricité. Une fois terminée, cette étude dressera le tableau des options s'offrant à Ontario Hydro pour la fourniture d'électricité jusqu'aux premières décennies du XXI^{e} siècle.

Pour répondre aux besoins actuels et futurs de nos abonnés, nous comptons sur la compétence, le dévouement et l'engagement de nos employés. J'aimerais remercier tous nos employés, ainsi que le conseil d'administration et nos associés, les services municipaux d'électricité, pour leur précieuse collaboration en 1986.

Message du président-directeur général

Ontario Hydro s'est toujours fait un devoir d'offrir un service de qualité à ses abonnés. Cette tâche est devenue de plus en plus complexe avec les années et va maintenant beaucoup plus loin que le rétablissement rapide du service après une interruption. Aujourd'hui, la satisfaction de nos abonnés repose sur notre capacité à fournir un service, dont l'objet est non seulement l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, mais aussi la réduction de leurs coûts et de leur consommation d'énergie. Pour ce faire, nous devons apprendre à mieux connaître nos abonnés et leurs besoins en matière d'énergie.

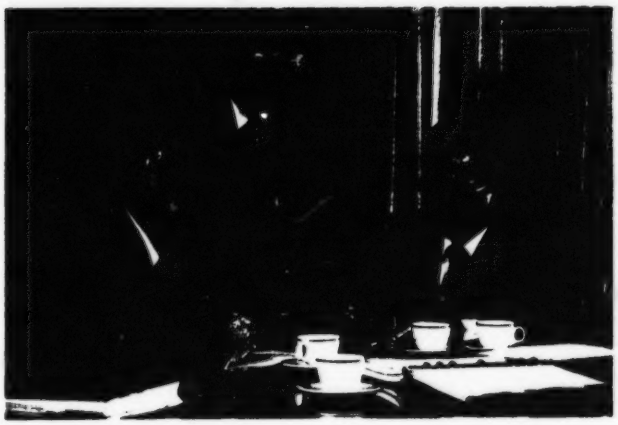

Dans l'ordre habituel, Arvo Niitenberg, vice-président de groupe, Exploitation; Sam Horton, vice-président de groupe, Ressources humaines, Ingénierie et Services; Ted Burdette, Finances et Planification; et Robert Franklin, président-directeur général.

Nous avons continué, en 1986, à utiliser les nouvelles connaissances acquises sur les attentes de nos abonnés pour élaborer de nouveaux programmes destinés à diversifier nos services. Ainsi, nous avons lancé le service de consultation sur l'énergie à l'intention des propriétaires d'habitation pour les encourager à une utilisation plus efficace de l'électricité. Nous avons aussi créé un nouveau service administratif qui nous permettra de mieux aider nos abonnés industriels. Nous travaillons de près avec ces derniers, dans toutes les régions de la province, cherchant des moyens d'améliorer notre service électrique et d'accroître leur compétitivité industrielle grâce à l'utilisation de procédés électriques offrant un meilleur rendement énergétique. En bref, notre objectif est de devenir autant un conseiller en questions énergétiques qu'un producteur et distributeur d'électricité. Nos programmes visant à aider nos abonnés à utiliser l'électricité de façon judicieuse sont devenus essentiels à un service de qualité.

La modicité de nos tarifs d'électricité est un autre élément clé d'un service de qualité. Cela a toujours été notre conviction, comme celle de nos abonnés d'ailleurs. Notre capacité à maintenir nos tarifs à un niveau raisonnable tout en conservant un degré élevé de fiabilité reflète l'efficacité de notre fonctionnement et de notre gestion.

Les initiatives prises en 1986 en vue d'améliorer et d'étendre nos services se sont inscrites dans un climat financier stable. Nos revenus se sont accrus par rapport à l'exercice précédent bien que notre bénéfice net ait fléchi en raison d'une diminution des exportations et d'un accroissement des charges de financement liées à de nouvelles installations de production mises en service. Le volume et le prix de l'électricité exportée aux États-Unis ont tous deux décliné considérablement face à la chute des prix du pétrole et à la concurrence vive existant entre les sociétés canadiennes de services publics. Le déclin du bénéfice net n'a toutefois pas influencé la capacité d'Ontario Hydro de remplir ses obligations liées au service de la dette. Le niveau des fonds investis annuellement dans les immobilisations est en baisse constante depuis 1982. Les liquidités provenant de l'exploitation ont continué en 1986 de représenter une part importante de ces investissements. Cette tendance à l'auto-financement devrait se poursuivre alors que les grands programmes d'investissement en cours tirent à leur fin.

J'aimerais remercier tous les employés d'Ontario Hydro pour leur engagement continu envers la population ontarienne, ainsi que pour leur soutien personnel au cours de ma première année à la présidence. C'est à leurs efforts qu'Ontario Hydro doit sa réputation en tant que société de services publics de calibre mondial dont le mandat va beaucoup plus loin que la fourniture d'électricité.

Des pompes à chaleur installées sur le toit chauffent et climatisent les vingt classes de l'école catholique Bishop Scalabrini dans la région de York de façon beaucoup plus économique que des sources d'énergie classiques. Grâce aux économies d'énergie réalisées, les frais d'exploitation de l'école sont parmi les moins élevés de toute la région.

"Je n'ai jamais connu un environnement aussi confortable et silencieux qu'ici. L'air est toujours frais dans les classes, et la température uniforme contribue à rendre les élèves plus heureux et plus réceptifs."

Charles McCarthy
Directeur

L'année en rétrospective

La reprise continue de l'économie ontarienne en 1986 s'est accompagnée d'une hausse de 3,7 pour cent de la demande d'électricité primaire.

Le réseau rural au détail d'Ontario Hydro s'est enrichi en 1986 de plus de 18 000 nouveaux abonnés, portant le grand total à 813 189. Cette augmentation de 2,3 pour cent s'inscrit dans la tendance à la hausse amorcée il y a cinq ans. Ontario Hydro a fourni un total de 126,6 milliards de kilowattheures d'électricité en 1986, dont 6 milliards de kilowattheures à des sociétés de services publics situées principalement aux États-Unis.

La demande de pointe s'est elle aussi accrue en 1986, atteignant 20,7 millions de kilowatts. Étant donné qu'il est impossible à Ontario Hydro de mettre en réserve des quantités considérables d'électricité, elle mesure attentivement les pointes de la demande afin de pouvoir approvisionner ses abonnés même par les jours les plus froids de l'hiver.

Ontario Hydro produit l'électricité consommée par ses abonnés à partir de trois sources principales : les chutes d'eau, l'uranium et le charbon. En 1986, l'énergie hydraulique a fourni 29,4 pour cent, soit 37,2 milliards de kilowattheures, de toute l'électricité produite dans la province. Le kilowattheure produit dans les centrales hydroélectriques existantes coûte en moyenne 0,86 ¢. Comme la plupart des ressources hydroélectriques accessibles de la province ont été mises en valeur avant 1960, les possibilités de construire, de façon économique, de nouvelles centrales importantes sont assez limitées. Ontario Hydro envisage toutefois la construction d'installations hydroélectriques de petite envergure.

L'énergie nucléaire, qui est maintenant la principale source d'électricité en Ontario, a fourni 46 pour cent, ou 58,2 milliards de kilowattheures, de l'électricité produite dans la province en 1986. L'électronucléaire est pour beaucoup dans le fait que les abonnés d'Ontario Hydro paient leur électricité si peu cher. Un kilowattheure d'électricité produit dans un réacteur CANDU coûte 3 ¢, comparativement à une moyenne de 4,73 ¢ pour celui produit dans un groupe au charbon.

Les centrales au charbon représentent la troisième source de production d'électricité en Ontario. Elles ont fourni 18,9 pour cent, ou 24 milliards de kilowattheures, de la production totale d'électricité en 1986. Elles offrent à la société la souplesse d'utilisation nécessaire pour faire face aux fluctuations de la charge de pointe et aux arrêts d'autres centrales.

Afin de satisfaire à la demande totale, Ontario Hydro achète aussi de l'électricité produite par d'autres sociétés de services publics, principalement celles du Québec et du Manitoba. En 1986, ces achats ont répondu dans une proportion de 5,7 pour cent aux besoins d'électricité de la société et ont été de 7,2 milliards de kilowattheures, pour un coût de 128 millions de dollars. En octobre, la société a annoncé la signature d'une entente avec Hydro-Québec prévoyant l'achat d'un total de 1 200 mégawatts d'électricité entre décembre 1986 et mars 1987. Cette entente permet aussi à Ontario Hydro d'accroître la fiabilité de la section est de son réseau en 1987.

Une conception axée sur une utilisation judicieuse de l'énergie jointe à une installation de chauffage électrique à rendement énergétique élevé assurent aux élèves de l'école Bishop Scalabrini un environnement confortable et propice à l'apprentissage, quelque soit la saison.

Des chercheurs d'Ontario Hydro font la démonstration, à l'intention d'Hydro-Québec, d'un appareil qu'ils ont conçu pour repousser les poissons, et en particulier les jeunes daurades. Cet appareil unique en son genre utilise le son pour éloigner le poisson des amenées d'eau et le faire passer en lieu sûr.

Malgré le ralentissement du programme de construction d'Ontario Hydro depuis 1982, les activités de construction de la société se sont légèrement intensifiées en 1986 par rapport à 1985. La valeur des achats de biens et de services destinés aux activités de construction et d'exploitation a augmenté de 57 millions de dollars pour atteindre 1 034 millions de dollars. La valeur des contrats accordés est passée de 712 millions de dollars en 1985 à 794 millions de dollars en 1986. Ontario Hydro a accordé 81 pour cent de ces contrats à des entreprises canadiennes, la majeure partie étant située en Ontario.

Le ralentissement du programme de construction d'Ontario Hydro s'accompagne naturellement d'une diminution de son besoin de financement à long terme. Entre 1982 et 1986, ses emprunts annuels nets ont chuté, passant de 2 172 millions de dollars à 1 710 millions de dollars.

Un approvisionnement fiable

Les employés d'Ontario Hydro ont dû faire face à plusieurs interruptions imprévues du réseau électrique en 1986. Le 10 mars, la forte pluie verglaçante qui s'abattait sur la presque totalité du sud ontarien a causé des "contournements" d'électricité dans le réseau de transport à 500 kilovolts entraînant une perte de la production venant de la centrale de Bruce. Ontario Hydro a en grande partie compensé cette perte en recourant aux autres centrales et en achetant de l'électricité de sociétés voisines de services publics. Seuls les abonnés industriels dont les contrats permettent des réductions de leur approvisionnement d'électricité ont eu à subir des pannes de courant.

En juillet, une tornade a frappé le comté d'Haliburton, privant de courant 6 000 abonnés. Les équipes de Minden et des secteurs environnants ont réparé les lignes endommagées. Le 7 août, le centre-ville d'Ottawa a été coupé de courant à la suite d'un incendie au poste de transformation de Slater. En moins de quatre heures, les employés d'Ontario Hydro et d'Ottawa Hydro avaient rétabli le courant sur environ 50 pour cent

du territoire. Le service est revenu à la normale 56 heures après l'interruption initiale en dépit des circonstances et des conditions atmosphériques défavorables. Ontario Hydro a amorcé, avec la participation des services municipaux d'électricité, des études détaillées sur cet incident afin de réduire au minimum les risques qu'une interruption totale se produise à un poste de transformation, et si elle devait se produire, d'en réduire la durée.

Des tarifs raisonnables

Ontario Hydro s'efforce de limiter ses frais d'exploitation afin de maintenir ses tarifs d'électricité à des niveaux aussi bas que possible tout en continuant d'offrir un service fiable. L'augmentation tarifaire moyenne de 5,5 pour cent pour 1987, annoncée à l'automne 1986, fait en sorte de maintenir nos tarifs parmi les plus bas du monde. En effet, le prix de l'électricité en Ontario demeure inférieur à ce qui est facturé dans la plupart des villes nord-américaines, et bien inférieur au prix facturé dans pratiquement tous les pays d'Europe et d'Extrême-Orient. En vendant son électricité à prix modéré, Ontario Hydro attire des industries et contribue ainsi au développement industriel et économique de la province.

Le dialogue avec les abonnés

Les efforts entrepris par Ontario Hydro afin de mieux comprendre les besoins et les valeurs de ses abonnés ont donné lieu à de multiples activités en 1986, un grand nombre reliées à son étude portant sur les façons de répondre aux besoins énergétiques futurs de la province.

Amorcée en 1984, cette étude sur les besoins énergétiques futurs aidera Ontario Hydro à planifier pour les prochaines années. Elle comprend des sondages d'opinion publique ainsi que diverses consultations directes avec la population. Le sondage le plus important jamais réalisé par la société a été mené, par le biais d'interviews directes, auprès de 1 200 abonnés résidentiels, 200 abonnés commerciaux et 200 abonnés industriels et a permis d'identifier les trois grandes priorités des abonnés, qui sont dans l'ordre donné : le service fiable, les tarifs raisonnables et la protection de l'environnement. Lors d'un autre sondage, Ontario Hydro a demandé l'opinion de plus de 800 abonnés sur les moyens qu'elle devrait prendre pour satisfaire la demande d'électricité de la province tout en respectant l'environnement. Les répondants devaient indiquer ce qu'ils étaient prêts à céder contre la fiabilité de l'approvisionnement et les tarifs raisonnables. Dans l'ensemble, la protection de l'environnement était tout aussi importante à leurs yeux.

Dans le cadre de cette étude sur les besoins futurs en énergie, Ontario Hydro a multiplié ses rencontres avec des groupes d'intérêt, des représentants de collectivités ontariennes et des services municipaux de distribution afin de recueillir un large éventail d'opinions.

Outre ses propres programmes de consultation publique, Ontario Hydro a comparu à diverses audiences, y compris celles de la Commission de l'énergie de l'Ontario, de l'Office national de l'énergie et du Conseil conjoint en vertu de la Loi sur la jonction des enquêtes. Ontario Hydro a également comparu en mai 1986 devant le Comité spécial du gouvernement fédéral sur les pluies acides. De plus, la société a comparu devant le comité spécial de l'énergie créé par l'Assemblée législative. En août, le Cabinet ontarien a approuvé deux des recommandations de ce comité : l'achèvement de la centrale de Darlington, et la tenue d'une étude indépendante sur la sécurité de la conception et de l'exploitation du réacteur CANDU. Ontario Hydro a consacré 90 600 heures, soit 60 années-personnes, et près de 6 millions de dollars aux audiences publiques en 1986.

Coût moyen de production

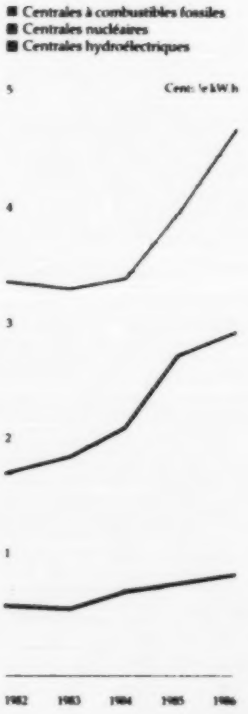

Madelon Gordon, représentante du programme de commercialisation d'Ontario Hydro, s'entretient avec Willie Casteels de Port Perry. M. Casteels a installé des radiateurs électriques à l'infrarouge pour le couvage artificiel de ses 230 000 poulets. Résultat : un réglage plus précis de la chaleur, une productivité accrue et des coûts moindres.

"Nous avons toujours chauffé nos étables à l'électricité, en partie parce que c'est une source d'énergie très souple et aussi peu dispendieuse."

Will Nap
Ferme Napri

Ontario Hydro a accru ses contacts avec le public dans d'autres domaines également. Plus de 85 000 personnes ont visité ses centres d'information situés aux centrales de Bruce, Darlington, Lakeview, Lambton, Nanticoke, Niagara Falls, Pickering, Saunders et Thunder Bay. Le Bureau des conférenciers a quant à lui répondu à 531 demandes de conférenciers venant de groupes d'affaires, éducatifs et sociaux des quatre coins de la province. Ontario Hydro a aussi préparé une suite à la série vidéo "Watts Up", dont la première partie avait été très bien accueillie.

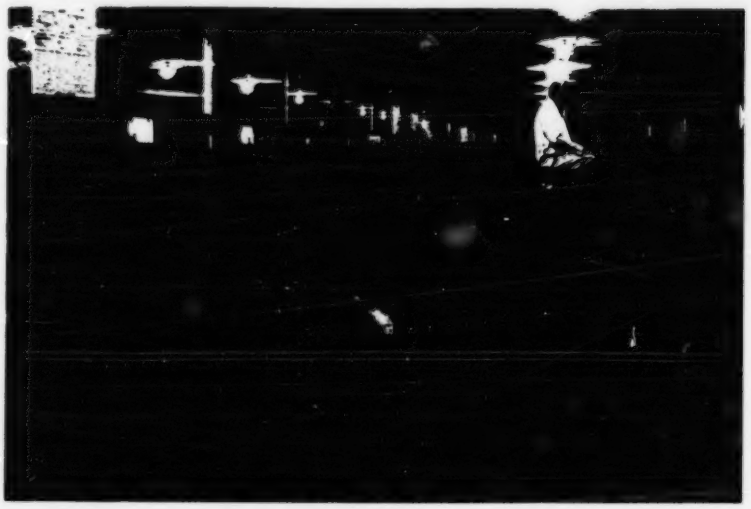

Ontario Hydro travaille de près avec ses abonnés agricoles pour encourager l'utilisation efficace de l'électricité dans les exploitations agricoles. Will Nap de Thornton (à droite) en est venu à la conclusion avec Harold Parker que l'électricité était ce qui convenait le mieux pour chauffer les enclos de mise bas de sa ferme porcine.

La production d'électricité

L'énergie nucléaire

Le programme nucléaire d'Ontario Hydro continue d'être sûr et économique. En 1986, les travaux se sont poursuivis à plusieurs installations en place ou en construction.

Le chantier le plus actif a été celui de Darlington, dont le premier réacteur devrait entrer en service en 1988. Une fois terminée, la centrale de Darlington produira 3 600 mégawatts, soit suffisamment d'électricité pour répondre aux besoins d'une population comme celle du grand Toronto. Toutes les tranches devraient produire de l'électricité d'ici 1992.

Le site de la centrale de Darlington abrite également la nouvelle installation d'extraction de tritium d'Ontario Hydro. Le tritium, un isotope légèrement radioactif de l'hydrogène, s'accumule graduellement dans l'eau lourde utilisée dans les réacteurs CANDU. En isolant et en extrayant le tritium de l'eau lourde tritiée, Ontario Hydro renforcera encore davantage la sécurité des employés de ses centrales nucléaires. La mise en exploitation commerciale de l'installation est prévue pour 1987.

En 1986, la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) a accordé un permis à Ontario Hydro pour la conception et la fabrication de contenants spéciaux destinés au transport en vrac de l'eau tritiée. Le château de transport ainsi mis au point par Ontario Hydro peut contenir 5 000 litres d'eau lourde; il sera utilisé dès l'entrée en service de l'installation d'extraction de tritium de Darlington. Ontario Hydro a reçu un autre permis de la CCEA, celui-ci pour la conception et la fabrication de contenants pour le transport en vrac du combustible nucléaire irradié.

La tranche 8 de la centrale de Pickering est officiellement entrée en service le 28 février 1986. La centrale de Pickering, située sur les rives du lac Ontario, a maintenant une capacité de production totale de 4 300 mégawatts. Les tranches 1 et 2 sont toutefois hors service depuis 1983, soit depuis la découverte de fissures sur les tubes de force. Tous les tubes seront remplacés d'ici la fin de 1987 et les tranches seront alors remises en service.

Les travaux à la centrale de Bruce B près du lac Huron sont presque achevés. La tranche 7 est entrée en service en avril 1986 et le dernier réacteur, la tranche 8, devrait commencer à produire de l'électricité vers le milieu de 1987.

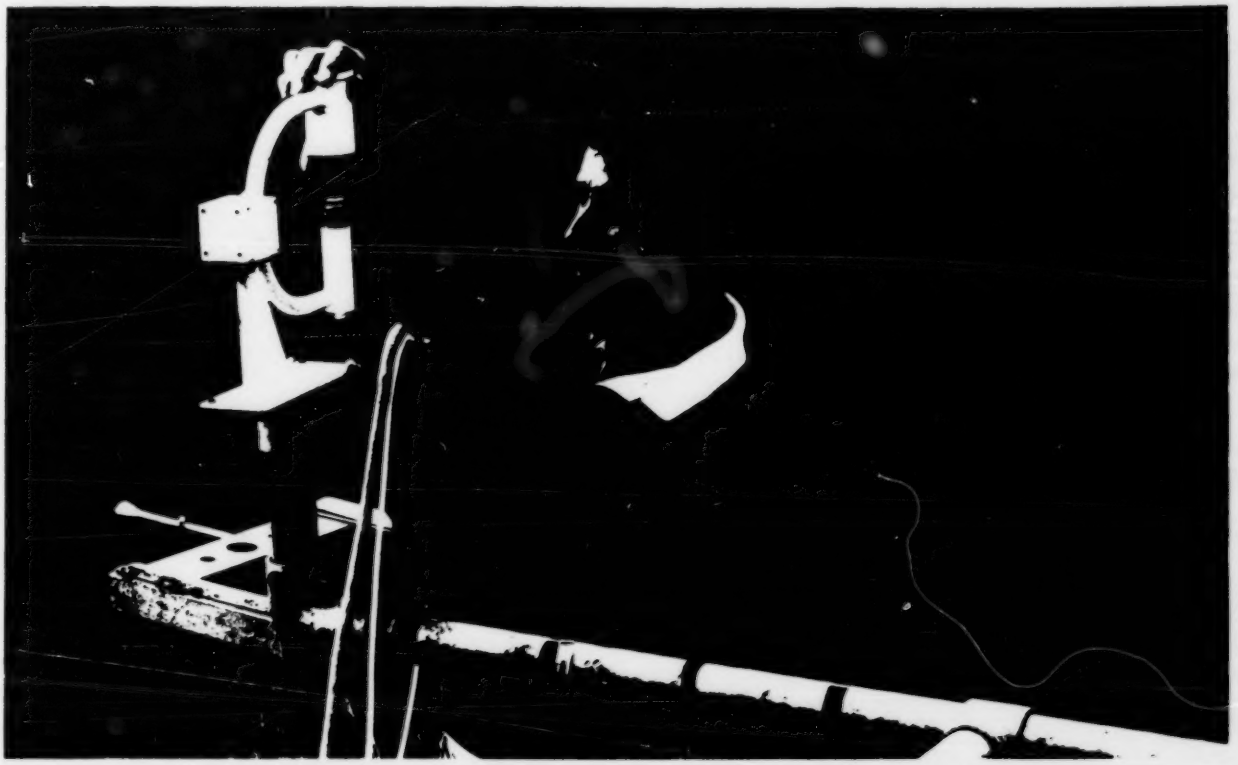

Grant Edwards, technicien d'Ontario Hydro, installe un hygromètre destiné à mesurer les dépôts de pluies acides au nord de Toronto. Ces contrôles minutieux sont essentiels pour mesurer les résultats du programme de réduction des émissions d'oxyde d'azote et d'anhydride sulfureux d'Ontario Hydro.

La sécurité et le rendement nucléaires

L'accident à la centrale soviétique de Tchernobyl en avril a soulevé de nombreuses questions concernant la conception et l'exploitation des centrales nucléaires. Ontario Hydro a fourni au public et aux médias de nombreuses données sur la conception de ses centrales, la formation intensive que reçoit son personnel d'exploitation nucléaire ainsi que son engagement envers la sécurité de ses employés et de la population.

Contrairement à la centrale de Tchernobyl, les centrales d'Ontario Hydro sont dotées de systèmes d'arrêt rapide et de systèmes à vide destinés à assurer un fonctionnement sûr et à empêcher les émissions radioactives de s'échapper dans l'atmosphère. Les réacteurs CANDU utilisent aussi pour modérer la fission au sein de leur coeur de l'eau lourde plutôt que du graphite inflammable comme dans le cas du réacteur de Tchernobyl.

Les réacteurs CANDU sont reconnus comme étant parmi les meilleurs du monde. À la fin de 1986, sur un total de 277 réacteurs commerciaux existants dans le monde, quatre réacteurs CANDU d'Ontario Hydro se classaient parmi les dix premiers au point de vue du rendement pendant la durée de service.

Le personnel hautement qualifié affecté à l'exploitation des centrales nucléaires d'Ontario Hydro représente une des plus grandes garanties de sécurité qui soient. Les opérateurs reçoivent une formation rigoureuse s'étendant sur plusieurs années et qui fait un usage intensif de simulateurs de salles de commande. L'année 1986 a vu la fin des travaux de réfection du simulateur de formation de la centrale de Bruce A, la mise en service du simulateur de formation de Bruce B et la poursuite des améliorations du simulateur de Pickering A. Darlington devrait recevoir [illegible] de 1987.

La fiche de sécurité des employés d'exploitation nucléaire d'Ontario Hydro est excellente. En 1986, ces derniers ont atteint 32 années sans un seul cas d'accident mortel au travail. En outre, le total des unités d'irradiation reçues par le personnel d'Ontario Hydro et les entrepreneurs en exploitation nucléaire était à son plus bas niveau depuis 1968, malgré une augmentation substantielle de la production des centrales.

Le charbon

Les centrales au charbon jouent un rôle unique dans la composition de la production d'Ontario Hydro puisqu'elles fournissent l'électricité supplémentaire requise lorsque tous les groupes nucléaires et hydrauliques disponibles sont utilisés. Elles sont donc particulièrement utiles pour faire face aux demandes de pointe hivernales.

Ontario Hydro étudie le bien-fondé de la remise à neuf de certaines de ses anciennes centrales au charbon. Ainsi, une étude est en cours sur la rentabilité de la modernisation de la centrale de Lakeview située à Mississauga et en service depuis 25 ans afin d'accroître sa fiabilité et de prolonger sa durée de service.

Tout en s'employant à répondre à la demande croissante pour un approvisionnement fiable et bon marché d'électricité, Ontario Hydro est attentive à réduire les effets de ses activités sur l'environnement. Son programme de réduction des gaz acides a pour effet d'abaisser considérablement ses émissions d'anhydride sulfureux et d'oxyde d'azote. Ces émissions ont totalisé 333 000 tonnes en 1986, soit 19 et 37 pour cent de moins respectivement qu'en 1985 et 1984. Ontario Hydro respecte les règlements du gouvernement provincial, qui fixent à 215 000 tonnes la limite d'émission à compter de 1994; cette limite est de 60 pour cent inférieure au niveau enregistré en 1982.

Le programme de réduction des gaz acides d'Ontario Hydro vise à atteindre les limites fixées, et ce, au coût le plus bas possible pour les abonnés de la province. Ce programme très souple et varié comprend différentes mesures dont le lavage du charbon afin de réduire sa teneur en cendres et en soufre, l'utilisation de charbon à teneur moindre en soufre, un plus grand recours aux centrales nucléaires, l'achat d'électricité de sociétés voisines de services publics et l'installation, à la centrale de Nanticoke, de brûleurs spéciaux destinés à réduire les émissions d'oxyde d'azote. Dans ce dernier cas, on enregistre une diminution de 35 pour cent des émissions d'oxyde d'azote après modification de cinq groupes, au prix seulement d'une légère perte de rendement à la combustion. Ce programme se poursuivra en 1987 et 1988 avec la conversion des trois derniers groupes.

Ontario Hydro étudie aussi la possibilité d'utiliser des épurateurs de gaz de combustion qui réduiraient les émissions d'anhydride sulfureux. Au cours des trois prochaines années, elle investira 7,7 millions de dollars dans les travaux nécessaires pour obtenir l'approbation en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement pour l'installation d'équipement de réduction des émissions d'anhydride sulfureux dans ses trois plus importantes centrales thermiques. Quatre procédés sont à l'étude : l'injection de pierre à chaux, la pulvérisation et le séchage de chaux vive, un procédé utilisant la pierre à chaux et deux alcalis et un procédé d'épuration à la pierre à chaux humide. L'objectif visé par Ontario Hydro est de faire en sorte que des procédés soient approuvés et prêts pour l'installation à temps pour se conformer aux limites d'émission du gouvernement ontarien s'appliquant à compter du milieu des années quatre-vingt-dix. À l'heure actuelle, Ontario Hydro satisfait amplement aux règlements en vigueur et est persuadée qu'il en sera toujours ainsi.

Émissions de gaz acides

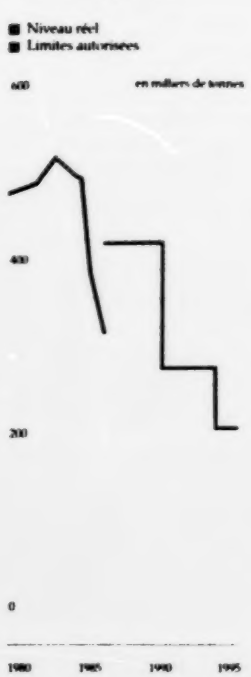

Le moulin à farine d'Elora produit maintenant sa propre électricité grâce à une génératrice hydraulique de 140 kilowatts installée lors de rénovations faites récemment. L'électricité excédentaire, le cas échéant, est vendue à Elora Hydro. Ce projet de production parallèle, qui se remboursera de lui-même en huit ans, s'inscrit dans le programme des petites installations hydroélectriques parrainé par le ministère de l'Énergie de l'Ontario.

"Nous produisons maintenant notre propre électricité et tout fonctionne parfaitement. J'utilise environ les deux tiers de ma production et vends le reste. Il a fallu environ trois ans pour réaliser ce projet. Je suis reconnaissant envers les employés d'Ontario Hydro et d'Elora Hydro pour leur précieuse collaboration."

Crozier Taylor
Propriétaire, moulin d'Elora

L'énergie hydraulique

En 1986, Ontario Hydro a continué d'étudier la possibilité de construire de nouvelles installations hydroélectriques ou d'agrandir les centrales existantes sur les rivières Little Jackfish, Mattagami et Niagara.

Une centrale hydroélectrique sur la rivière Little Jackfish, qui se déverse dans le lac Nipigon, pourrait produire 132 mégawatts d'électricité, et ce, dès 1993. Des études sont en cours afin d'évaluer les répercussions d'une telle centrale sur l'environnement. Un autre projet de construction, celui-ci sur la rivière Mattagami, est actuellement en attente du résultat des pourparlers entre Ontario Hydro et une entreprise privée concernant les droits d'usage des chutes Smokey Falls. Entre temps, Ontario Hydro étudie les effets possibles du projet sur l'environnement. La société étudie aussi la possibilité de mettre à meilleur profit la rivière Niagara, grâce à l'ajout possible d'une troisième centrale.

Art Hoffer (à l'extrême gauche) et Harold Chambers (à gauche), représentants de la Commission hydroélectrique d'Elora, et Ken Dougan (à l'extrême droite), représentant d'Ontario Hydro, ont travaillé au projet avec le propriétaire du moulin, Crozier Taylor (à droite).

En outre, Ontario Hydro a effectué des travaux de réfection à un certain nombre de ses centrales hydroélectriques, notamment celles de Stewartville et de Crystal Falls, dans le but de prolonger leur durée de service. Elle a aussi amorcé une étude technique préliminaire sur la remise en valeur de la centrale de Big Chute.

Les nouvelles sources d'énergie

Bien que l'énergie nucléaire, le charbon et l'énergie hydraulique demeurent les principales sources d'énergie utilisées par Ontario Hydro pour répondre à la demande d'électricité, la société s'intéresse aussi à un large éventail d'autres options, notamment l'aménagement de petites centrales hydroélectriques, la production mixte, l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

Ontario Hydro encourage l'entreprise privée à réaliser ses propres projets hydroélectriques de petite envergure. À cette intention, elle a créé un groupe d'experts chargé de conseiller les particuliers et les entreprises que la production mixte intéresse. Ontario Hydro est déterminée à rendre la production mixte d'électricité plus intéressante pour les entreprises ontariennes. La production mixte comprend habituellement la production de chaleur et d'électricité à partir d'une même source de combustible. Les entreprises ontariennes de pâtes et papiers pourraient devenir des partenaires importantes dans ce genre de projet. Des discussions amorcées avec certaines d'entre elles indiquent que la production mixte pourrait répondre à plus de 100 mégawatts de leur demande d'électricité.

Énergie éolienne et énergie solaire

En Ontario, la production d'électricité à l'aide d'éoliennes n'est viable que dans quelques collectivités isolées du nord, où les vents sont assez forts et où le coût des autres sources d'énergie est élevé. Après de multiples essais, Ontario Hydro a entrepris cette année l'installation d'une éolienne de 60 kilowatts à Fort Severn,

Les techniciens Don Fraser (à gauche) et Al Morton mesurent à l'aide d'un pendule les changements dans la structure du barrage de contrôle du lac McConnell. Dans le cadre de son programme de sûreté des barrages, Ontario Hydro vérifie avec soin ses barrages pour s'assurer que les modifications résultant de la fluctuation de la température et du niveau d'eau demeurent dans des limites acceptables.

collectivité éloignée du nord de la province. L'éolienne est reliée à un groupe électrogène qui fonctionne avec du diesel livré par avion.

Un deuxième programme expérimental s'est également concrétisé en 1986 lors de la construction du générateur photovoltaïque le plus puissant au Canada. Ontario Hydro a érigé ce système de 10 kilowatts dans la collectivité de Big Trout Lake, au nord-ouest de l'Ontario. Les cellules photovoltaïques et l'onduleur, qui sert à convertir le courant continu en courant alternatif, sont de fabrication canadienne.

Le transport de l'électricité

En plus de produire de l'électricité, Ontario Hydro doit être en mesure de livrer cette électricité où et quand elle est en demande. Ontario Hydro a poursuivi en 1986 ses démarches en vue d'obtenir l'autorisation de prolonger ses réseaux de transport dans toutes les régions de la province. Elle a tenu des audiences sur le choix du tracé de trois lignes à 500 kilovolts dans le sud-ouest ontarien. Ces trois nouvelles lignes sont nécessaires pour permettre l'utilisation de la production totale de la centrale de Bruce pour répondre à la demande des abonnés, pour améliorer la fiabilité de l'approvisionnement dans cette région de la province et pour faciliter les échanges d'énergie avec le Michigan. Le Conseil conjoint a approuvé un tracé au début de 1987.

Dans le nord, la construction d'une ligne à 500 kilovolts entre le poste de transformation de Hanmer, au nord de Sudbury, et le poste de Mississagi, à l'ouest d'Elliot Lake, va bon train. Cette ligne, qui fonctionnera au début à 230 kilovolts, devrait être terminée d'ici décembre 1987.

Des études portant sur le choix de tracés ont été amorcées en prévision d'une nouvelle ligne de transport à courant continu entre Sault-Sainte-Marie et Thunder Bay. Cette nouvelle ligne renforcera l'interconnexion est-ouest de la province et améliorera l'approvisionnement d'électricité vers le nord-ouest.

Dans l'est de l'Ontario, il y a eu progression des démarches devant mener à la construction de deux lignes à 500 kilovolts entre la centrale de Lennox, près de Kingston, et le poste de transformation de Hawthorne, à proximité d'Ottawa. La disposition des pylônes et les travaux de construction de la première ligne, qui devrait entrer en service en octobre 1989, étaient en cours à la fin de l'année. Ontario Hydro a reçu l'approbation pour la construction d'une autre ligne à 500 kilovolts, celle-ci reliant le poste de transformation du St-Laurent, près de Cornwall, à celui de Hawthorne.

À l'est de Toronto, les travaux se sont poursuivis sur une deuxième ligne à 500 kilovolts entre la centrale de Darlington et le poste de Cherrywood. On s'attend à ce que cette ligne entre en service vers le milieu de 1987.

Les ressources humaines

Le nombre d'employés à Ontario Hydro, qui atteint actuellement environ 24 000, devrait demeurer relativement stable au cours des prochaines années. La réduction des effectifs associée au déclin dans les activités de conception et de construction est toutefois compensée par une augmentation du nombre d'employés du côté de la production et de la distribution à la suite de l'intensification des activités dans ces secteurs. Ce déplacement dans les besoins de personnel s'opère sans anicroche comme en témoigne la réaffectation complète des employés déclarés excédentaires en 1986.

Lise Belanger, travailleuse forestière d'Ontario Hydro, élague les arbres poussant sous les lignes de distribution à Timmins.

Comme 1986 n'était pas une année de négociation du contrat entre la société et le syndicat des employés d'Ontario Hydro, les parties ont commencé à se préparer pour les négociations de 1987. Ontario Hydro a cependant négocié avec succès 18 conventions collectives touchant des employés de construction affectés au réseau de grand transport.

En novembre 1986, la société des employés professionnels et administratifs d'Ontario Hydro, qui représente quelque 6 600 gestionnaires, superviseurs, ingénieurs et autres gens de profession, a présenté une demande auprès de la Commission des relations de travail de l'Ontario en vue d'obtenir son accréditation syndicale.

Ontario Hydro a poursuivi ses efforts en 1986 en vue d'améliorer les relations de travail entre ses employés, leurs associations et la direction. Les résultats initiaux du programme des relations de travail, lancé en 1985, ont été connus en avril 1986 lorsqu'une équipe d'experts-conseils a présenté son rapport sur les relations de travail à Ontario Hydro. La société s'emploie maintenant à mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport.

Action positive

Les initiatives mises de l'avant en 1986 dans le cadre du programme d'action positive ont continué d'encourager la promotion de femmes qualifiées à des postes de direction et à des emplois considérés comme non traditionnels. Le nombre de femmes à occuper des métiers et des fonctions techniques et opérationnelles traditionnellement réservés aux hommes est passé de 294 à 346 en 1986. Le nombre de femmes de profession et de femmes cadres est quant à lui passé de 445 à 531, et le nombre de femmes cadres supérieurs est passé de 10 à 19.

Jerry Goreski de General Motors (à gauche) et Doug Tideman d'Ontario Hydro examinent le nouveau système automatique de guidage des véhicules installé à l'usine de camions GM à Oshawa. Ce système incorpore les électrotechnologies les plus modernes qui soient en fait de contrôle de la qualité et permet ainsi d'accroître la productivité.

"Notre demande d'électricité a double pendant nos recents travaux d'agrandissement à Oshawa. Nous avons beaucoup apprécié le fait qu'Ontario Hydro ait pu nous fournir toute l'électricité nécessaire, nous permettant ainsi de respecter nos délais."

Bill Sterling
Directeur, Service technique d'usine
GM Canada

Sur le nombre total d'employés, on comptait, en 1986, 4 251 femmes, comparativement à 3 968 un an plus tôt.

Le service Action positive d'Ontario Hydro a aussi organisé et parrainé une conférence sur l'action positive. Un total de 80 participants, regroupant des employés de différentes entreprises ainsi que des spécialistes de l'action positive venant des quatre coins du pays, se sont réunis pour discuter de questions reliees aux activités en cours dans ce domaine.

Ontario Hydro a également été l'une des quatre sociétés à remporter le prix d'équité en matière d'emploi décerné en 1986 par le gouvernement provincial en reconnaissance des initiatives entreprises en matière d'action positive.

Santé et sécurité au travail

Ontario Hydro a poursuivi ses efforts incessants en vue d'assurer un milieu de travail sûr à ses employés. Parmi les nombreuses réalisations à cet égard en 1986, certaines méritent une mention spéciale. Pour la deuxième année consécutive, la société n'a enregistré aucun accident mortel ni aucun accident menant à une invalidité permanente totale. De plus, le projet de construction de Darlington a été le premier chantier important à recevoir la cote trois étoiles de l'International Loss Control Institute des États-Unis pour la qualité de son programme de sécurité. Une étude épidémiologique menée auprès des travailleurs forestiers par les Services de santé a conclu que le risque de mortalité dû au cancer n'était pas plus élevé parmi les employés ayant travaillé pendant de nombreuses années dans le domaine de la foresterie. Dans un autre domaine, une étude détaillée a conclu après trois ans de recherches qu'il n'existait aucune preuve que les terminaux à écran de visualisation représentent un risque considérable pour la santé. Ontario Hydro poursuit également un programme dont l'aboutissement sera l'interdiction totale de fumer dans ses bureaux administratifs d'ici la fin de 1987.

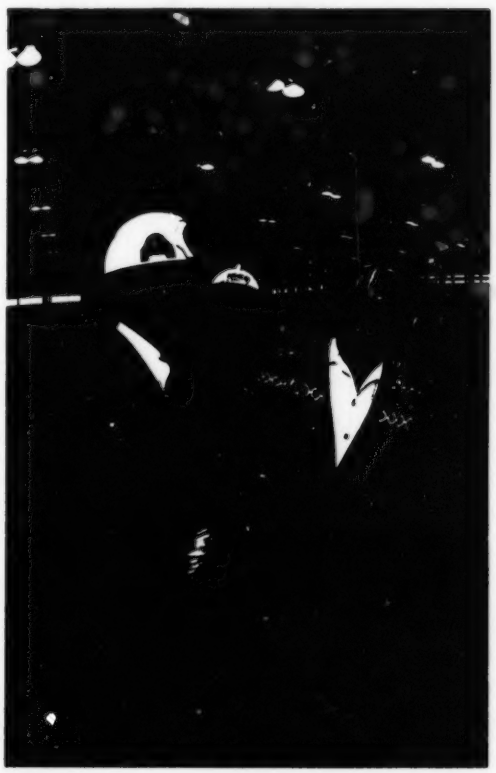

Lloyd Strong (à gauche) et Mick Throssell (au centre) d'INCO et Tom Armstrong d'Ontario Hydro discutent des moyens d'accroître la capacité de production au niveau du concassage de minerai en recourant à l'électricité. INCO, Ontario Hydro, le ministère provincial de l'Énergie et REXNORD Limited financent, aux installations Clarabelle d'INCO à Sudbury, un projet pilote destiné à confirmer les avantages des concasseurs à vitesse variable.

À l'écoute des besoins de ses abonnés

Ontario Hydro s'est dotée, il y a maintenant trois ans, d'un programme distinct de commercialisation destiné à soutenir son engagement ferme envers ses abonnés. Avec l'aide de son groupe d'abonnés le plus important, les services municipaux d'électricité, elle dessert un vaste éventail d'abonnés, soit 3 241 000 abonnés résidentiels, agricoles, commerciaux et industriels. Ses efforts de commercialisation visent à combler les besoins de ces abonnés et à les aider à utiliser l'électricité de façon judicieuse et efficace.

La société a étendu sa gamme de programmes offerts à ses abonnés sous le concept publicitaire EnerMark. Lancé en 1985, ce concept fournit une identification commune à tous les membres de l'industrie de l'électricité qui encouragent une utilisation judicieuse de l'électricité en Ontario, c'est-à-dire les sociétés de services publics, les entrepreneurs, les fabricants et les conseillers. Au nombre des projets en cours ou nouveaux en 1986, notons un programme de prêts pour propriétaires d'habitation, un numéro de téléphone sans frais pour obtenir des renseignements et des kiosques d'information à diverses expositions d'envergure dans la province.

À Dorval, Ontario Hydro fait une démonstration, à l'intention d'Hydro-Québec, de son nouveau procédé de décontamination de l'huile isolante de l'appareillage électrique par la transformation des BPC en composés inoffensifs. L'opération a l'avantage de pouvoir se réaliser entièrement dans une remorque qui peut être déplacée pour répondre aux besoins des entreprises et des services municipaux d'électricité de la province.

Ontario Hydro a aussi poussé de l'avant diverses initiatives destinées à profiter aux propriétaires d'habitation. Elle a ainsi lancé le service de consultation sur l'énergie qui remplace les activités de son programme résidentiel de consultation sur l'énergie (REAP). Les propriétaires ontariens peuvent ainsi obtenir des conseils sur les façons d'utiliser l'électricité en plus de faire évaluer la consommation énergétique de leur maison.

La société s'est aussi employée par d'autres moyens à améliorer son service aux abonnés résidentiels. Ainsi, elle a adopté un noûveau système de base de données utilisé pour la facturation ainsi que pour les demandes de renseignements des abonnés au détail. Les abonnés ruraux peuvent obtenir beaucoup plus rapidement des réponses plus exhaustives à leurs questions. De plus, les releveurs de compteurs ont délaissé l'ancienne méthode ''du stylo et du papier'' et se servent maintenant de micro-ordinateurs à main pour inscrire leurs données. Ce nouveau système est à la fois plus efficace puisque le releveur peut transférer les données directement aux ordinateurs centraux de la société, et plus précis, puisqu'il y a vérification électronique des données.

Les abonnés commerciaux et industriels

Ontario Hydro a aussi poursuivi ses programmes destinés au secteur commercial, comprenant bureaux, commerces de détail, établissements scolaires, hôpitaux et constructions multi-résidentielles. Le guide de l'énergie dans le secteur commercial, publié pour la première fois en 1985, a dû être réimprimé en raison de la demande élevée. Ce guide est d'un intérêt particulier pour les entrepreneurs, les ingénieurs et les architectes car il contient une foule de renseignements utiles sur l'aménagement électrique des constructions commerciales et sur la façon d'obtenir un système de

gestion efficace de l'énergie grâce à l'électricité. Un deuxième tome, portant sur d'autres applications commerciales, sera prêt pour publication au début de 1987.

La stratégie de commercialisation d'Ontario Hydro a répondu plus que jamais aux besoins des abonnés industriels en 1986. L'approvisionnement fiable d'électricité bon marché contribue depuis longtemps à attirer de nouvelles industries dans la province. La société est déterminée à maximiser cet avantage. À cette fin, elle s'est dotée en 1986 d'un nouveau service, le service des Grandes entreprises, afin d'accroître sa collaboration avec les grandes industries de la province. Ce service travaille de près avec le gouvernement dans le but d'attirer de nouvelles industries en Ontario et de faire en sorte que celles qui s'y trouvent y demeurent.

La mise sur pied en 1986, conjointement avec l'institut Laurier de l'université Sir Wilfrid Laurier, d'un programme de formation en commercialisation industrielle représente une autre initiative destinée à accroître la satisfaction de la clientèle. Ce cours de douze semaines a été conçu à l'intention du personnel de la commercialisation et des régions pour l'aider à mieux comprendre le fonctionnement des industries et ainsi être en mesure de les aider à utiliser l'énergie plus efficacement en tant que moyen de production. Plus de 40 employés ont suivi ce cours en 1986.

Ontario Hydro est particulièrement fière de sa collaboration avec l'industrie automobile et de constater que l'approvisionnement fiable et économique d'électricité a pour effet d'attirer de nouvelles usines en Ontario. De nombreux constructeurs automobiles, General Motors, American Motors, Toyota, Honda, GM/Suzuki, ont annoncé leur intention de construire de nouvelles installations d'importance dans la province ou encore d'agrandir considérablement leurs installations existantes.

Ontario Hydro a lancé, en collaboration avec le ministère ontarien de l'Énergie, un programme pilote visant à aider le secteur industriel à faire un meilleur usage des diverses formes d'énergie (électricité, gaz et vapeur) en recourant à un système de mesure du rendement énergétique. Ontario Hydro aidera à installer dans chacune des quatre à six entreprises participantes un système qui mesurera l'utilisation des différentes formes d'énergie ainsi que le rendement de chaque centre de profit ou chaîne de production.

Avec ces renseignements détaillés en main, les spécialistes d'Ontario Hydro pourront aider les abonnés industriels à trouver des façons d'accroître leur productivité. D'après des résultats préliminaires, le système en question coûtera 150 000 $, somme qui sera récupérée après un an, et les économies moyennes d'énergie réalisées devraient être de l'ordre de 16 pour cent par année.

Prix comparatifs de l'électricité pour les abonnés industriels (1985)

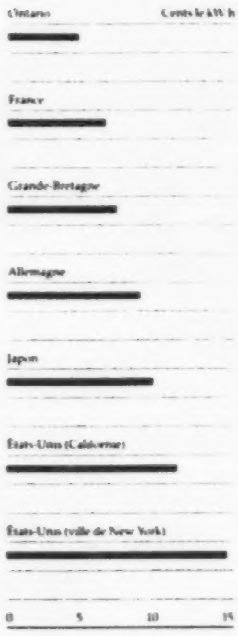

Les abonnés du nord de l'Ontario

Le nord de l'Ontario a occupé une place spéciale dans le programme de commercialisation d'Ontario Hydro en 1986. Dans cette région, les coûts d'énergie peuvent facilement représenter 15 à 20 pour cent des charges totales dans le cas de certaines industries importantes, comme celles des pâtes et papiers, de l'acier et des mines. Ontario Hydro travaille en étroite collaboration avec ces entreprises afin de réduire leurs coûts d'énergie au moyen de la gestion de l'énergie, de la production mixte et des électrotechnologies.

Autres services d'Ontario Hydro

En 1984, Ontario Hydro a consolidé ses activités génératrices de revenus et non reliées à l'énergie en une unité distincte et lucrative, appelée la direction des Nouvelles entreprises. Les activités de cette direction profitent à tous les utilisateurs d'électricité de la province puisque le bénéfice net réalisé est soustrait du coût de production de l'électricité, ce qui aide à maintenir les tarifs à leur niveau actuel.

Les ventes des radio-isotopes cobalt 60 et deutérium à l'état gazeux ont monté en flèche en 1986. Ontario Hydro produit environ 75 pour cent de tout le cobalt 60 utilisé de par le monde; le cobalt 60 est utilisé pour le traitement du cancer et la stérilisation des fournitures médicales. Les expéditions de ce radio-isotope se sont accrues de 30 pour cent par rapport à l'exercice précédent. En outre, la direction a ouvert de nouveaux marchés pour un autre isotope, le deutérium à l'état gazeux, utilisé dans la recherche biplogique et la fabrication de produits médicaux.

La direction des Nouvelles entreprises offre aussi aux abonnés industriels et à d'autres sociétés de services publics la possibilité d'utiliser son unité mobile de décontamination pour biphényles polychlorés (BPC). Ronder Industries Inc. de Hamilton exploite l'unité en vertu d'un contrat de location avec Ontario Hydro. En 1986, l'unité MPU-1, comme elle est appelée, a mené à bien son premier contrat commercial qui prévoyait la décontamination de 38 000 litres d'huile provenant de postes de transformation en Nouvelle-Écosse. On s'attend à recevoir, au début de 1987, l'autorisation d'utiliser l'unité en Ontario.

Ontario Hydro met aussi son expertise technologique et technique à profit dans ses simulateurs de salles de commande, ses services d'essai de matériel et ses services nucléaires, qu'elle commercialise aux États-Unis ainsi que dans certains pays d'Asie et d'Afrique. Les activités de consultation à l'échelle internationale de la direction des Nouvelles entreprises se sont considérablement intensifiées. Le personnel d'Ontario Hydro collabore avec des consultants et des industries canadiennes à des projets en réalisation aux quatre coins du globe. En 1986, la société a décroché un contrat important s'inscrivant dans un programme quinquennal de formation pour des travailleurs égyptiens affectés aux réseaux de transport d'électricité de leur pays. En Chine, des techniciens de la société forment les opérateurs de la future centrale au charbon à Nantung, et participent à la construction d'un réseau de transport dans le sud-ouest du pays. D'autres équipes forment des monteurs de ligne et des travailleurs d'entretien au Pakistan, enseignent à des gestionnaires au Ghana et aident à planifier l'utilisation de l'énergie au Kenya.

Un engagement continu envers ses abonnés

Pour conclure, toutes les activités d'Ontario Hydro, que ce soit en terre canadienne ou à l'étranger, visent un seul et même objectif : la satisfaction de ses abonnés. La société est déterminée à fournir un approvisionnement fiable d'électricité au moindre coût possible, et à demeurer à l'écoute des besoins et des attentes de ses abonnés. Après s'être intensifiée en 1986, cette orientation vers le service à la clientèle continuera de guider les activités d'Ontario Hydro dans les années à venir.

Revue financière d'Ontario Hydro

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

Points saillants financiers

Ontario Hydro continue de viser son objectif premier qui est de fournir aux abonnés de l'Ontario un approvisionnement fiable d'électricité aux coûts les plus bas possibles à long terme tout en maintenant des normes élevées de sûreté et de qualité. Pour y parvenir, elle encourage l'emploi efficace des ressources et met l'accent sur l'amélioration de la productivité et le contrôle des coûts.

Le total des produits d'Ontario Hydro pour 1986 s'est élevé à 4,853 milliards de dollars, soit une hausse de 228 millions de dollars par rapport à 1985. Sur cette hausse, environ 53 millions de dollars provenaient du volume plus élevé des ventes d'électricité et 175 millions de dollars de l'augmentation des tarifs en 1986. Le total des charges d'exploitation pour 1986, y compris les frais financiers, s'est établi à 4,606 milliards de dollars, soit une hausse de 341 millions de dollars par rapport à 1985. Cette hausse du total des charges d'exploitation pour 1986 tenait essentiellement aux nouvelles centrales mises en service en 1986 et en 1985. Pour amortir l'effet de cette augmentation globale, la hausse du tarif d'électricité en 1986 tenait compte d'un bénéfice net inférieur à celui de 1985. Le bénéfice net pour 1986 s'est élevé à 247 millions de dollars contre 360 millions de dollars en 1985.

Les liquidités provenant de l'exploitation et disponibles à l'investissement dans les immobilisations se sont élevées à 1,040 milliard de dollars pour 1986. Les dépenses en immobilisations destinées à l'investissement dans les immobilisations en 1986 ont atteint 2,523 milliards de dollars, ce qui représente un déclin constant par rapport au niveau de 1982, soit 2,885 milliards de dollars, par suite de la baisse du niveau des activités de construction.

Résultats d'exploitation

Produits

Les revenus provenant de la vente d'énergie primaire pour 1986 se sont élevés à 4,605 milliards de dollars, une hausse de 331 millions de dollars, soit 7,7 pour cent, par rapport à 1985. Les ventes d'électricité aux services municipaux de distribution, aux abonnés ruraux et aux abonnés industriels ont totalisé 114 763 millions de kilowattheures. Le taux de croissance globale du volume des ventes d'énergie primaire a été de 3,7 pour cent pour 1986, ce qui reflète l'effet de la croissance économique continue dans la province de l'Ontario. En 1986, les ventes d'électricité aux services municipaux et aux abonnés ruraux ont enregistré une croissance beaucoup plus solide que celle des ventes aux abonnés industriels. Le graphique (voir page 26) donne la consommation d'énergie par grande catégorie d'abonnés ainsi qu'une estimation de l'énergie consommée par secteur du marché. Le taux de croissance globale pour 1986 a été plus élevé que le taux de croissance annuel moyen de 3,4 pour cent des cinq derniers exercices.

Les tarifs d'électricité aux utilisateurs d'énergie primaire pour 1986 ont progressé de 4 pour cent en moyenne. Les augmentations moyennes pour les services municipaux, les abonnés ruraux et les abonnés industriels ont respectivement atteint 4 pour cent, 3,8 pour cent et 4,3 pour cent. La hausse du tarif rural tient compte d'une aide de 64 millions de dollars fournie par tous les abonnés de la province afin de réduire les notes d'électricité des abonnés ruraux qui occupent leur habitation de façon permanente.

Les revenus provenant de la vente d'énergie secondaire pour 1986, provenant surtout de la vente d'électricité à des sociétés de services publics américaines, ont atteint 248 millions de dollars. Par rapport à 1985, cela représente une baisse de 103 millions de dollars, soit 29,3 pour cent. Cette baisse s'explique par la concurrence des prix que se livrent les sociétés canadiennes de services publics pour les marchés du midwest et du nord-est américains ainsi que par le fait que les sociétés de services publics des États-Unis sont moins intéressées à importer de l'électricité en raison de la baisse des prix du pétrole.

Au cours de cinq derniers exercices, Ontario Hydro a tiré environ 1,895 milliard de dollars de revenus des sociétés de services publics américaines en vendant l'électricité dont ses abonnés de l'Ontario n'avaient pas besoin. L'avantage net pour les abonnés de l'Ontario a été de 736 millions de dollars pour la période de 1982 à 1986 et de 104 millions de dollars en 1986. Cet avantage a aidé Ontario Hydro à maintenir les tarifs d'électricité à un niveau inférieur pour ses abonnés de l'Ontario.

Principales ressources de production d'électricité

Ontario Hydro répond instantanément et efficacement aux demandes d'énergie de ses abonnés en fournissant de l'électricité provenant d'un certain nombre de sources différentes. Les centrales hydrauliques, dont l'exploitation est relativement bon marché, ont traditionnellement fourni une part importante de l'énergie électrique produite par Ontario Hydro. La plupart des grands sites accessibles dans la province étant déjà mis en valeur, la production des centrales hydrauliques, exprimée en pourcentage de la production totale, a progressivement diminué au cours des derniers exercices, bien que la quantité d'électricité produite soit demeurée relativement stable. Par contre, la société a mis davantage l'accent sur la production des centrales nucléaires. Cet accent s'inscrit dans le cadre des efforts d'Ontario Hydro en vue de réduire ses émissions de gaz acides.

Énergie primaire

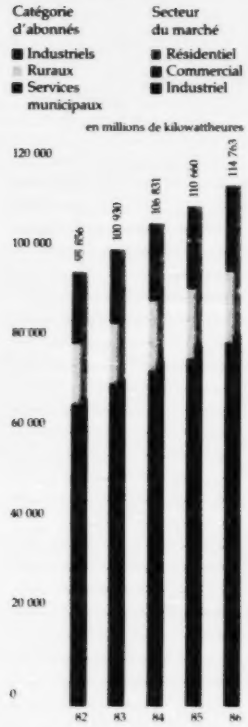

Production d'électricité

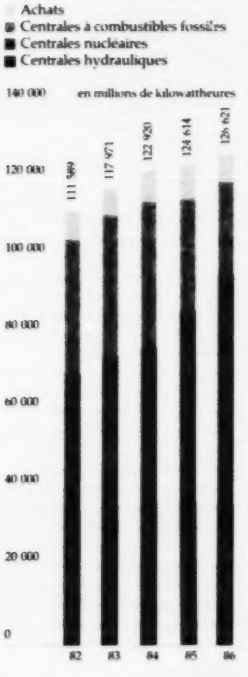

L'autre source principale de production d'électricité est la production des centrales à combustibles fossiles. En raison du coût relativement élevé des combustibles fossiles, Ontario Hydro se fie à ses centrales à combustibles fossiles essentiellement pour répondre à ses besoins d'énergie en période de pointe. Les ressources de production d'électricité pour la période de 1982 à 1986, illustrant les changements de la composition du volume et de la production, figurent au graphique ci-dessous. Les coûts moyens annuels par kilowattheure d'énergie pour chaque source principale de production ressortent dans le sommaire des statistiques financières des cinq derniers exercices.

Charges de combustible et charges connexes

En 1986, les charges de combustible et charges connexes comme les redevances d'eau, les achats d'électricité et les paiements de remboursement en vertu de l'Accord nucléaire ont été de 4,7 pour cent inférieures à celles de 1985. Les centrales nucléaires d'Ontario Hydro ont fourni au réseau 46 pour cent du total de l'énergie produite en 1986. Les centrales hydroélectriques ont fourni 29,4 pour cent et les centrales à combustibles fossiles, 18,9 pour cent. Les achats d'électricité de sociétés de services publics interconnectées ont fourni les 5,7 pour cent restants. En 1985, l'énergie électrique provenant des centrales nucléaires, des centrales hydrauliques et des centrales à combustibles fossiles a fourni respectivement au réseau 39, 30 et 23,9 pour cent du total de l'énergie produite dans la province.

Les coûts de combustibles en charbon et en uranium se sont élevés à 933 millions de dollars en 1986, soit une baisse de 3,6 pour cent par rapport à 1985. Cette baisse tient essentiellement au remplacement du charbon, dont le coût est plus élevé, par de l'uranium qui est plus économique. Elle compense largement l'effet du volume accru d'électricité produite pour répondre à la croissance de la demande et des coûts de combustible unitaires plus élevés. L'augmentation de l'électricité de source nucléaire s'explique par la mise en service de nouvelles tranches nucléaires en 1986 et également par la production d'une année complète des centrales mises en service en 1985.

Les paiements qu'Ontario Hydro verse principalement à la province de l'Ontario pour l'emploi des eaux provinciales dans ses centrales hydrauliques se sont élevés à 91 millions de dollars en 1986, soit une hausse de 4 millions de dollars par rapport à 1985.

L'électricité achetée auprès de sociétés de services publics voisines a coûté 128 millions de dollars en 1986, une baisse de 35 millions de dollars par rapport à 1985. En général, ces achats ont lieu pendant les périodes de demande de pointe ou dans les cas d'urgence afin d'assurer un approvisionnement fiable d'électricité.

En 1986, les tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Pickering n'ont pas fonctionné, ayant été mises hors service en 1983 pour permettre le remplacement des tubes de force. Les frais généraux et d'entretien engagés pendant la période d'arrêt ont été inclus dans le calcul des remboursements en vertu de l'Accord nucléaire de Pickering. Ontario Hydro a pu ainsi réduire ses frais d'exploitation de 1986 et de 1985 respectivement de 63 millions de dollars et 75 millions de dollars, ce qui représente le montant à imputer aux montants futurs payables par Ontario Hydro à l'Énergie Atomique du Canada, Limitée et à la province de l'Ontario, les deux autres signataires de cet Accord.

Exploitation, entretien et administration

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de la société en 1986 se sont établies à 1,014 milliard de dollars, soit une augmentation de 48 millions de dollars par rapport à 1985. Cette hausse de 5 pour cent tient essentiellement à l'entrée en service de nouvelles installations et aux augmentations de coût dues à l'inflation. L'insistance ininterrompue mise sur le contrôle des coûts à tous les niveaux de la société a des conséquences financières favorables sur les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration. La capacité en service du réseau de production a progressé en 1986 d'environ 5 pour cent, ou 1 277 mégawatts. La principale composante de cette croissance est l'ajout de deux tranches nucléaires. La charge du réseau de transport et de distribution a également progressé en 1986, comme en témoignent l'augmentation d'environ 2 pour cent du nombre d'abonnés et l'augmentation d'environ 1 pour cent des kilomètres de lignes rurales entretenues. Dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, les composantes de transport et de distribution, d'administration et de soutien ont légèrement décliné en 1986 tandis que la composante de production a légèrement progressé. Le graphique (voir page suivante) montre les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration par activité principale pour la période de 1982 à 1986.

Amortissement
L'amortissement imputé aux résultats a atteint un total de 705 millions de dollars en 1986, c'est-à-dire 50 millions de dollars, ou 7,6 pour cent, de plus qu'en 1985. L'entrée en service d'installations supplémentaires, y compris la tranche 8 de Pickering, la tranche 7 de Bruce et l'impact sur l'exercice complet de la tranche 7 de Pickering et de la tranche 5 de Bruce, ainsi que la mise en service de la centrale d'Atikokan en 1985 ont contribué à cette hausse, partiellement compensée par la fin de l'amortissement de deux centrales à combustibles fossiles à la fin de 1985.

Frais financiers
Les frais financiers comprennent les intérêts et les opérations de change. Les intérêts imputés aux résultats représentent le coût total des emprunts moins les intérêts capitalisés. Ce système vise à permettre une répartition appropriée des charges entre les abonnés actuels et futurs. Les opérations de change représentent essentiellement l'amortissement des gains ou des pertes non matérialisés sur le montant en capital de la dette étrangère.

Les frais d'intérêts bruts pour 1986 se sont établis à 2,684 milliards de dollars, une hausse de 133 millions de dollars, ou 5,2 pour cent, par rapport à 1985. La raison principale de cette hausse est liée aux fonds supplémentaires empruntés au cours de l'exercice pour financer la construction de nouvelles centrales qui s'imposent pour répondre à la demande future.

Les intérêts imputés aux résultats se sont établis à 1,585 milliard de dollars en 1986, 260 millions de dollars, ou 19,6 pour cent, de plus qu'en 1985. L'augmentation découlait essentiellement de l'entrée en service en 1986 de nouvelles tranches nucléaires et de l'impact sur l'exercice complet des tranches entrées en service en 1985. La date d'entrée en service correspond au moment à partir duquel les intérêts ne sont plus capitalisés et sont imputés aux résultats.

Les charges d'opérations de change se sont élevées à 213 millions de dollars en 1986, une augmentation de 37 millions de dollars, soit 21 pour cent, par rapport à 1985. Le principal facteur responsable de la hausse des charges d'opérations de change a été l'effet de la faiblesse du dollar canadien par rapport à la devise américaine.

Bénéfice net/solidité financière
Ontario Hydro a réalisé un bénéfice net de 247 millions de dollars en 1986 contre 360 millions en 1985. Les principaux indicateurs financiers de la société sont le ratio d'endettement, le ratio de couverture par les fonds autogénérés et le ratio de couverture de l'intérêt. Le ratio d'endettement à la fin de 1986 était de 0,835 contre 0,830 à la fin de 1985. Le niveau de couverture par les fonds autogénérés pour 1986 a été de 1,05, niveau le plus élevé depuis 1981. Le niveau de couverture de l'intérêt pour 1986 et 1985 a été respectivement de 1,09 et 1,14. La baisse du bénéfice net n'a eu aucun effet sur la capacité de la société à faire face à ses paiements d'intérêt et à ses obligations de remboursement de dette en 1986. La société jouit toujours de la même solidité financière.

Exploitation, entretien et administration

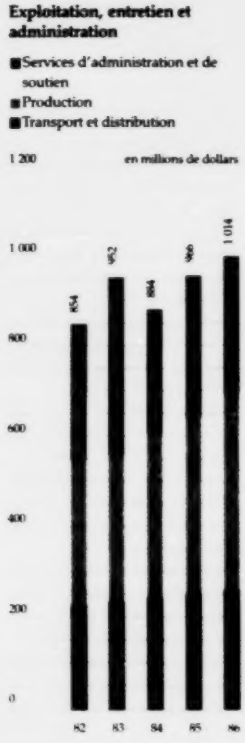

Dépenses en immobilisations et financement

Investissement dans les immobilisations
Ontario Hydro investit dans des immobilisations pour faire face à la croissance prévue de la demande d'électricité, pour remplacer les éléments d'actif existants par des installations plus économiques et pour satisfaire aux exigences de la réglementation. La valeur de l'actif total de la société à la fin de 1986 atteignait 31,357 milliards de dollars et, sur ce montant, environ 83 pour cent se composait d'immobilisations en service et en construction. Ce pourcentage relativement élevé reflète la nature à prédominance de capital des activités d'Ontario Hydro.

L'investissement dans les immobilisations en 1986 a atteint 2,523 milliards de dollars. Une partie importante des dépenses en immobilisations de 1986 a été affectée à la construction de nouvelles installations de production. En outre, les dépenses en immobilisations pour 1986 reflètent l'accent continu mis sur les investissements dans des installations de transport et de distribution. Les dépenses dans les principaux projets d'immobilisations en construction en 1986 et en 1985 étaient les suivantes:

Investissement dans les immobilisations pendant l'exercice

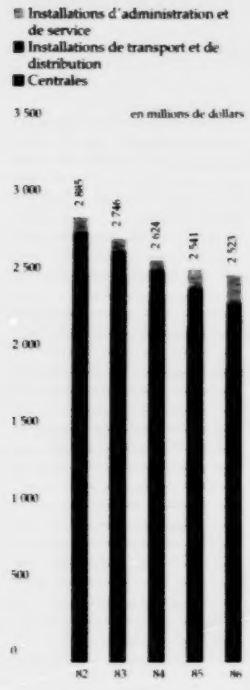

	1986	1985
	en millions de dollars	
Centrales nucléaires		
Pickering	34	137
Bruce	279	417
Darlington	1 131	999
Centrale à combustibles fossiles		
Atikokan	–	109
Installations de production	1 444	1 662
Transport et distribution	422	249

Ontario Hydro a mis en service la tranche 8 de Pickering et la tranche 7 de Bruce respectivement en février et avril 1986. Le coût total de ces deux projets s'est élevé à 2,451 milliards de dollars, y compris 492 millions de dollars pour l'achat d'eau lourde.

On a relevé un léger déclin de l'investissement annuel dans les immobilisations qui est passé de 2,885 milliards de dollars en 1982 à 2,523 milliards de dollars en 1986 au fur et à mesure de l'achèvement des principaux projets de production. Les dépenses affectées à l'investissement dans les immobilisations pour la période de 1982 à 1986 figurent au graphique ci-contre.

Financement

Les fonds requis par Ontario Hydro pour financer l'investissement dans les immobilisations tirent leur origine de deux sources principales : les liquidités provenant de l'exploitation et les fonds provenant des emprunts externes. En 1986, les liquidités provenant de l'exploitation et les fonds provenant du financement se sont élevés respectivement à 1,040 milliard de dollars et 1,710 milliard de dollars. Les fonds provenant des emprunts représentent le montant des fonds provenant de la dette à long terme moins les remboursements.

Le produit tiré de la dette à long terme pour 1986, net des remboursements, s'est établi à 1,710 milliard de dollars, soit 953 millions de dollars de plus qu'en 1985, où il avait atteint 757 millions de dollars. Cette augmentation des emprunts nets tient essentiellement au moment de l'émission de titres de créance à la fin des exercices 1986 et 1985 et à une réduction du niveau des liquidités de la société en 1985. Le produit de l'émission d'obligations vendues au public par Ontario Hydro en 1986 s'est élevé à 2,073 milliards de dollars et le produit de l'émission d'obligations à la province de l'Ontario relativement aux fonds du Régime de pensions du Canada a fourni 119 millions de dollars de plus. Ce produit découlait de dix émissions canadiennes comportant un taux d'intérêt moyen de 9,2 pour cent pour une échéance moyenne de 8,1 ans. Au cours de la même période en 1985, le taux d'intérêt moyen et l'échéance moyenne des nouveaux titres de créance émis étaient respectivement de 10,8 pour cent et 9 ans. De plus, Ontario Hydro a emprunté 100 millions de francs suisses (84 millions de dollars canadiens) pour refinancer une émission d'obligations en francs suisses. La société a aussi reçu le produit de 108 millions de dollars découlant d'émissions de billets à long terme.

Fonds provenant du financement

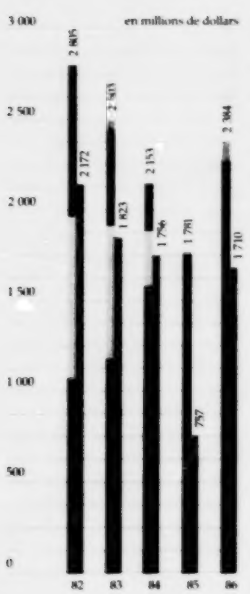

Les fonds provenant du financement de 1982 à 1986 figurent au graphique ci-contre. Ontario Hydro a principalement emprunté sur les marchés canadien et américain, et sur celui de l'eurodollar. Les besoins d'emprunt pour 1986, à l'exception de 116 millions de dollars, ont été entièrement satisfaits sur le marché canadien et auprès du Régime de pensions du Canada dans le but du minimiser la position de change.

On a utilisé des fonds d'un montant de 321 millions de dollars pour rembourser la dette à long terme échéant en 1986 contre 849 millions de dollars en 1985. De plus, en 1986, on a utilisé des fonds de 353 millions de dollars pour rembourser des dettes avant leur échéance, contre 175 millions de dollars en 1985.

Ontario Hydro
Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables adoptées par Ontario Hydro sont décrites ci-dessous.

Tarifs

En vertu des pouvoirs étendus dont elle est investie, Ontario Hydro assure la production et la distribution d'énergie électrique dans l'ensemble de la province. Son fonctionnement est régi par la Loi sur la Société provinciale de l'électricité et par la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La première de ces lois stipule que le prix payé par l'abonné doit correspondre au prix de revient du service fourni. Il doit donc permettre de couvrir les frais d'exploitation et d'entretien du réseau électrique, l'amortissement, les intérêts, les sommes affectées à la constitution d'un fonds de remboursement de la dette, d'une réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités. L'affectation au remboursement de la dette est le montant annuel nécessaire, en vertu de la Loi, pour accumuler au cours d'une période de 40 ans un montant égal à la dette engagée pour le coût des immobilisations en service. Quant aux sommes affectées à la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités ou prélevées sur celle-ci, elles sont destinées à préserver la solvabilité financière et à minimiser les effets des fluctuations de tarifs.

En vertu des dispositions de la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, toute modification de tarifs proposée par Ontario Hydro doit faire l'objet d'une audience publique devant la Commission de l'énergie de l'Ontario, dans la mesure où cette modification concerne les services municipaux d'électricité, les abonnés industriels et, à la demande du ministre de l'Énergie, les abonnés ruraux. La Commission de l'énergie de l'Ontario soumet alors ses recommandations au ministre. Après avoir pris connaissance de ces recommandations, le conseil d'administration d'Ontario Hydro fixe les tarifs d'électricité conformément à la Loi sur la Société provinciale de l'électricité.

Si le conseil d'administration décide d'inclure dans les tarifs d'électricité futurs un gain ou une dépense qui, selon les conventions comptables résumées ci-après, serait imputé aux résultats de l'exercice en cause, ce gain ou cette dépense est reporté et amorti sur les exercices ultérieurs, au fur et à mesure de son incorporation dans les tarifs.

Immobilisations

Les immobilisations en service sont les installations actuellement en exploitation et les installations de réserve hors exploitation. Les constructions en cours comprennent les immobilisations en construction et les réserves d'eau lourde constituées pour les centrales nucléaires en construction.

Les immobilisations sont comptabilisées d'après leur coût, à savoir le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre, les frais d'ingénierie et de formation du personnel d'exploitation affecté aux nouvelles installations, les frais généraux, l'amortissement du matériel d'entretien et l'intérêt relatif aux constructions en cours. Dans le cas des installations de production, il faut ajouter le coût net de la mise en service et, pour l'énergie nucléaire, le coût de l'eau lourde. Le coût net de la mise en service couvre les frais de démarrage, diminués de la valeur de l'énergie produite par ces installations pendant la période de mise en service. Le coût de l'eau lourde englobe les coûts directs liés à la production et les frais généraux connexes, ainsi que les intérêts et l'amortissement des usines d'eau lourde et les coûts de démantèlement de ces installations. Dans le cas des installations à groupes multiples, une fraction proportionnelle du coût total est attribuée à chaque unité d'exploitation importante mise en service. Les contrats de location en vertu desquels Ontario Hydro jouit des avantages et assume la plupart des risques inhérents à la propriété des biens loués sont capitalisés.

Les intérêts sur les constructions en cours sont capitalisés à des taux voisins de ceux des emprunts à long terme contractés pour financer les immobilisations en construction (12,9 pour cent en 1986; 13,9 pour cent en 1985). Si le délai d'exécution d'un projet donné est prolongé, les intérêts sont capitalisés pendant la période de prolongation, pour autant qu'on puisse raisonnablement espérer que le projet aboutira.

Si un projet est annulé ou reporté indéfiniment, et qu'il y ait peu de chances d'assister à une reprise des travaux, tous les coûts engagés, y compris les frais d'annulation, sont passés en charge.

Dans le cas des immobilisations mises hors service et réservées à un usage futur, dites installations de réserve hors exploitation, les coûts de la mise de côté sont imputés aux résultats.

Amortissement

Le coût d'acquisition des immobilisations en service est amorti selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement applicables aux différentes catégories d'éléments d'actif sont déterminés sur la durée prévue d'utilisation probable. Pour les princi-

pales composantes, on retient la plus courte des deux durées suivantes: la durée de vie prévue de la composante en question ou la durée de vie restante de l'ensemble de la centrale.

En 1986 et 1985, les vies utiles estimatives des principales catégories d'éléments d'actif ont été les suivantes:

Centrales – hydrauliques	– entre 65 et 100 ans
– à combustibles fossiles	– entre 25 et 35 ans
– nucléaires	– 40 ans
Eau lourde	– jusqu'en 2040
Installations de transport et de distribution	– entre 20 et 55 ans
Installations de production d'eau lourde	– 20 ans
Installations d'administration et de service	– entre 5 et 60 ans

La société ayant opté pour la méthode d'amortissement par classes homogènes de valeur active, le coût de la mise hors service d'une immobilisation est, en règle générale, imputé aux amortissements cumulés; par conséquent, aucun gain (ou perte) n'apparaît dans le compte de résultats. Toutefois, le gain (ou la perte) réalisé (ou subie) à la cession d'une immobilisation de même que la perte causée par la mise hors service anticipée sont imputés au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rattachent, à titre de régularisation de la dotation aux amortissements.

S'ils peuvent être chiffrés et s'ils sont suffisamment importants, les coûts d'enlèvement des immobilisations (diminués de la valeur résiduelle), à l'exception des installations de production d'eau lourde, peuvent faire l'objet de provisions spéciales imputées à la dotation aux amortissements et couverts par des annuités versées sur une période correspondant à la durée de vie restante des éléments d'actif en question. Dans le cas des installations de production d'eau lourde, les provisions pour coûts d'enlèvement sont imputées aux coûts de production d'eau lourde selon la méthode linéaire sur une période correspondant à la durée de vie restante des installations. Tous les autres coûts d'enlèvement sont imputés aux amortissements au fur et à mesure. Il s'agit en fait des coûts (estimatifs) liés au déclassement des centrales nucléaires et des installations de production d'eau lourde, et au retrait des canaux de combustible de certains réacteurs nucléaires.

Les modalités de détermination de la durée d'utilisation prévue des immobilisations sont revues régulièrement, tout comme les principales hypothèses qui servent de base aux évaluations concernant les coûts d'enlèvement des immobilisations. Les changements éventuels sont répercutés sur la durée de vie restante, à compter de l'année au cours de laquelle ils ont une incidence sur les tarifs de l'électricité.

La méthode retenue pour l'amortissement des installations de réserve hors exploitation consiste à imputer toute réduction de valeur prévue à la dotation aux amortissements, de façon linéaire, sur la durée pendant laquelle on compte ne pas utiliser l'installation.

Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible

Afin d'assurer à ses centrales un approvisionnement régulier en combustible, Ontario Hydro a conclu avec ses fournisseurs des accords à long terme. S'il est prévu dans le contrat qu'Ontario Hydro doit payer à l'avance pour couvrir les frais de démarrage, les versements effectués et autres coûts connexes, notamment les intérêts, sont comptabilisés au titre d'acomptes non amortis sur la fourniture de combustible. Ces acomptes sont par la suite amortis dans les stocks, au moment de la livraison du combustible.

Combustible pour la production d'énergie électrique

Cette rubrique comprend les coûts moyens des stocks liés au combustible consommé, les frais de mise en service de l'énergie produite et les provisions pour les frais d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de la période. Le coût des stocks de combustible consommé comprend les achats de combustible, les frais de transport et de manutention et l'amortissement des acomptes versés sur le combustible. Les frais de transport englobent les intérêts et l'amortissement du matériel ferroviaire d'Ontario Hydro. Les frais de mise en service de l'énergie produite pendant la période correspondent au supplément de coût d'exploitation et des frais de combustible engagés pour produire la même quantité d'énergie dans les groupes électrogènes déplacés à la suite de la nouvelle mise en service. Les coûts d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de chaque période sont imputés aux résultats, d'après une estimation des dépenses futures, et des intérêts accumulés à la date prévue d'évacuation. Les charges estimatives, les intérêts, les taux d'inflation et la date prévue d'évacuation sont révisés périodiquement. Les régularisations requises par les rectifications apportées sont imputées aux résultats, sous forme d'annuités d'amortissement, versées pendant la période qui va de la première année au cours de laquelle ces modifications pourront être répercutées

sur les tarifs d'électricité à la date estimative de remplacement de l'installation d'évacuation.

Conversion en devises
L'actif et le passif monétaires à court terme de l'entreprise sont convertis en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice; les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont imputés aux résultats. Les dettes à long terme payables en devises sont converties en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Dans ce cas, les gains ou pertes de change sont reportés et inclus dans les charges non amorties de la dette, et ils sont amortis au cours des exercices suivants, sous forme d'annuités d'amortissement sur la durée de vie restante de la dette.

Les gains ou les pertes de change sur opérations de couverture des dettes à long terme payables en devises sont reportés et inclus dans les charges non amorties de la dette. Les gains ou les pertes reportés liés aux remboursements du capital sont amortis sous forme d'annuités jusqu'à l'échéance des remboursements du montant en capital ayant fait l'objet de couverture. Les gains ou les pertes reportés liés aux paiements des intérêts sont crédités ou imputés à l'exercice où les paiements d'intérêt ayant fait l'objet de couverture sont exigibles.

Les gains ou les pertes de change enregistrés à l'occasion du remboursement anticipé d'une dette à long terme sont reportés et inclus à la charge non amortie de la dette à condition qu'il n'y ait pas eu affaiblissement de la position dans la devise correspondant à la dette remboursée à la suite du refinancement, dans la même devise, de cette dette. Ces gains ou pertes reportés sont amortis au cours des exercices ultérieurs sous forme d'annuités jusqu'à la date initiale d'échéance de la dette remboursée. S'il y a affaiblissement de la position dans la devise à la suite du remboursement anticipé de la dette, les gains ou pertes de change qui en résultent sont imputés aux résultats.

Charges non amorties de la dette
Les charges non amorties de la dette comprennent les sommes non amorties liées aux pertes ou aux gains de change non matérialisés résultant de la conversion en dollars canadiens de la dette à long terme libellée en devises, aux pertes ou aux gains de change sur les opérations de couverture, aux pertes ou aux gains de change sur le remboursement anticipé de la dette à long terme, aux primes et escomptes à l'émission ou au remboursement avant la date d'échéance et aux primes et escomptes liés aux opérations de couverture en devises.

Les primes et escomptes à l'émission sont amortis sur une période qui va de l'émission jusqu'à l'échéance de la dette. Les primes ou escomptes au remboursement avant la date d'échéance sont amortis au cours de la période qui va de la date du remboursement jusqu'à l'échéance prévue. Les primes ou escomptes sur opérations de couverture en devises sont crédités ou imputés aux résultats des exercices selon le terme de chaque opération.

Accord nucléaire – tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering
Ontario Hydro, l'Énergie Atomique du Canada, Limitée (EACL) et la province de l'Ontario ont conclu un accord sur la construction et l'exploitation des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Pickering, la propriété de ces tranches revenant à Ontario Hydro. L'Énergie Atomique du Canada, Ltée et la province de l'Ontario ont investi 258 millions de dollars, montant qui a été déduit de la valeur des immobilisations en service dans les tranches 1 et 2 de Pickering. Jusqu'en 2003, Ontario Hydro devra verser mensuellement des paiements aux deux autres parties, au prorata de leur apport de capital. Ces paiements, dits de ''remboursement'', correspondent à l'avantage net d'exploitation de l'énergie produite par Pickering (tranches 1 et 2), par rapport à l'énergie produite dans une centrale thermique au charbon comme celle de Lambton par exemple (groupes 1 et 2).

Régime de retraite
Le régime de retraite est un régime de retraite contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés permanents d'Ontario Hydro. Ontario Hydro prend à son compte tous les déficits et surplus enregistrés par le régime. Le coût du régime, déterminé par analyse actuarielle, comprend le coût des services courants et les montants requis pour amortir tous les surplus ou les dettes non provisionnées. Une dette nette non provisionnée contractée au titre des services passés est amortie sur une période allant jusqu'à quinze ans. Toute autre dette non provisionnée ou tout surplus net de la caisse sont amortis sur une période qui peut aller jusqu'à cinq ans.

Recherche et développement
Les coûts de recherche et de développement sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rattachent, à l'exception de ceux liés directement à la conception ou à la construction d'une installation donnée, qui sont inclus dans les frais de l'installation.

Responsabilité de la direction quant à la publication des états financiers de la société

Les états financiers ci-joints d'Ontario Hydro sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables adoptées par Ontario Hydro sont décrites dans le résumé des principales conventions comptables ci-joint. La préparation d'états financiers nécessite obligatoirement l'utilisation d'estimations établies d'après le jugement de la direction, surtout dans le cas d'opérations influençant l'exercice étudié mais ne pouvant être menées à terme avec certitude avant un certain temps. Ces états financiers ont été dressés dans le cadre de l'importance relative et compte tenu de l'information disponible en date du 9 mars 1987. Les renseignements présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes aux états financiers.

La direction a recours à un système de contrôle interne en vue d'assurer, à un degré raisonnable, la protection des biens de la société et la publication de renseignements financiers sérieux au moment opportun. Ce système comprend des directives et des procédés stricts ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation appropriée de l'autorité et des responsabilités. Une fonction de vérification interne évalue régulièrement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et en fait rapport à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Clarkson Gordon, vérificateurs externes indépendants désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario. Les vérificateurs externes sont tenus de déclarer si à leur avis les états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs ci-dessous décrit la portée de leur vérification et leur opinion.

Par le biais de son comité de vérification, le conseil d'administration est tenu de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la publication des états financiers et aux contrôles internes. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction, les vérificateurs internes et externes pour voir à ce que chaque groupe s'acquitte de ses responsabilités respectives, et pour revoir les états financiers avant leur soumission au conseil d'administration pour approbation. Les vérificateurs internes ont un accès direct et entier au comité de vérification, en présence ou non de la direction, afin de discuter de leur vérification et de leur opinion quant à l'intégrité des états financiers d'Ontario Hydro et quant à l'efficacité de son système de contrôle interne.

Au nom de la direction,
Le président-directeur général,

R.G. Franklin

Le vice-président de groupe,
Finances et Planification

E.A. Bruce

Toronto, Canada
le 9 mars 1987

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration d'Ontario Hydro,

Nous avons vérifié le bilan d'Ontario Hydro au 31 décembre 1986, ainsi que l'état des résultats, l'état de l'avoir propre accumulé au titre des affectations au remboursement de la dette, l'état de la réserve pour fluctuations des tarifs et éventualités, ainsi que l'état de la provenance des fonds investis dans les immobilisations pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière d'Ontario Hydro au 31 décembre 1986, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto, Canada
le 9 mars 1987

CLARKSON GORDON
Comptables agréés

Ontario Hydro
État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	1986	1985
	en millions de dollars	
Produits		
Revenus provenant de la vente d'énergie primaire aux		
Services municipaux	**3 116**	2 891
Abonnés ruraux	**885**	815
Abonnés industriels	**604**	568
	4 605	4 274
Revenus provenant de la vente d'énergie secondaire (note 1)	**248**	351
	4 853	4 625
Charges		
Exploitation, entretien et administration	**1 014**	966
Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique	**933**	968
Redevance d'eau (note 2)	**91**	87
Achats d'énergie	**128**	163
Accord nucléaire – remboursements (note 3)	**(63)**	(75)
Amortissement (note 4)	**705**	655
	2 808	2 764
Bénéfice avant frais financiers	**2 045**	1 861
Intérêts (note 5)	**1 585**	1 325
Opérations de change (note 6)	**213**	176
	1 798	1 501
Bénéfice net	**247**	360
Affectations (prélèvements):		
Remboursement de la dette	**292**	252
Fluctuations de tarifs et éventualités	**(45)**	108
	247	360

Voir ci-après le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

Ontario Hydro
Bilan
au 31 décembre 1986

	1986	1985
	en millions de dollars	
Actif		
Immobilisations (note 7)		
Immobilisations en service	**23 312**	20 604
Moins amortissement cumulé	**4 946**	4 614
	18 366	15 990
Constructions en cours	**7 737**	8 159
	26 103	24 149
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires	**285**	18
Débiteurs	**543**	550
Combustible pour la production d'énergie électrique (note 8)	**1 065**	1 015
Matériaux et fournitures, au prix coûtant	**281**	215
	2 174	1 798
Autres éléments de l'actif		
Charges non amorties de la dette	**1 597**	1 897
Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible (note 9)	**884**	899
Frais reportés non amortis (note 10)	**283**	313
Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif	**316**	264
	3 080	3 373
	31 357	29 320

Voir ci-après le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

	1986	1985
	en millions de dollars	
Passif		
Dette à long terme (note 11)	**23 494**	22 518
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	**473**	549
Billets à payer à court terme	**255**	223
Intérêts courus	**742**	710
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	**1 076**	407
	2 546	1 889
Autres éléments du passif		
Créditeurs à long terme et charges à payer	**136**	158
Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié et l'enlèvement d'immobilisations (note 12)	**490**	311
	626	469
Éventualités (notes 3, 9, 13 et 15)		
Avoir propre		
Capitaux propres accumulés au titre des affectations au remboursement de la dette	**2 910**	2 618
Réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités	**1 654**	1 699
Contributions de la province de l'Ontario au titre de la construction rurale	**127**	127
	4 691	4 444
	31 357	29 320

Au nom du conseil d'administration,
Le président du conseil,

Tom Campbell.

Le président-directeur général,

R.G. Franklin

Toronto, Canada
le 9 mars 1987

Ontario Hydro
État des capitaux propres accumulés au titre des affectations au remboursement de la dette
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	Services municipaux	Secteur de puissance (Abonnés ruraux et industriels)	Totaux	
			1986	1985
		en millions de dollars		
Solde au début de l'exercice	1 827	791	**2 618**	2 366
Affectation	200	92	**292**	252
Solde à la fin de l'exercice	2 027	883	**2 910**	2 618

État de la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	Provisions constituées dans l'intérêt de tous les abonnés	Provisions constituées dans l'intérêt (ou récupérables auprès) de certains groupes d'abonnés			Totaux	
		Services municipaux	Abonnés ruraux	Abonnés industriels	**1986**	1985
			en millions de dollars			
Solde au début de l'exercice	1 742	1	(39)	(5)	**1 699**	1 591
Affectation (prélèvement)	(38)	–	(2)	(5)	**(45)**	108
Solde à la fin de l'exercice	1 704	1	(41)	(10)	**1 654**	1 699

Voir ci-après le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

Ontario Hydro
État de la provenance des fonds investis dans les immobilisations
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	1986	1985
	en millions de dollars	
Exploitation		
Liquidités provenant de l'exploitation (note 14)	**1 040**	1 055
Financement		
Émission de titres de dette à long terme	**2 384**	1 781
Moins remboursements	**674**	1 024
Fonds provenant du financement	**1 710**	757
Autres activités d'investissement – diminution (note 14)	**70**	18
Fonds provenant de l'exploitation, du financement et d'autres investissements	**2 820**	1 830
Variations de l'encaisse et des quasi-espèces – (augmentation) diminution (note 14)	**(235)**	814
Fonds investis dans les immobilisations	**2 585**	2 644
Variations des créditeurs et des charges à payer afférentes aux investissements dans les immobilisations – (diminution)	**(62)**	(103)
Investissement dans les immobilisations (note 14)	**2 523**	2 541

Voir ci-après le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

1. Énergie secondaire
Les revenus provenant de la vente d'énergie secondaire englobent les 247 millions de dollars (350 millions de dollars en 1985) tirés de la vente d'électricité aux sociétés américaines de services publics.

2. Redevance d'eau
Sous la rubrique "redevance d'eau", on trouve les montants versés essentiellement à la province de l'Ontario en contrepartie de l'usage de l'eau à des fins de production d'énergie.

3. Accord nucléaire – remboursements
En 1983, les tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Pickering ont été arrêtées pour permettre le remplacement des tubes de force, et n'ont pas fonctionné depuis. En vertu de l'Accord nucléaire, décrit dans le résumé des principales conventions comptables, les frais généraux et les frais d'entretien engagés pendant la période d'arrêt sont inclus dans le calcul des remboursements. En 1983, le déficit des remboursements a été de 8 millions de dollars, contre 36 millions de dollars en 1984, 75 millions de dollars en 1985 et 63 millions de dollars en 1986. Le total de 182 millions de dollars a été porté au crédit des comptes d'exploitation des exercices correspondants et est compris dans le poste des "débiteurs à long terme et autres éléments d'actif". Ontario Hydro estime en effet que les remboursements déficitaires, au titre de l'Accord nucléaire, auxquels il faut ajouter l'intérêt, pourront compenser des remboursements futurs à la province de l'Ontario et à l'EACL, lorsque les tranches seront remises en exploitation. Mais l'EACL s'est opposée à cette interprétation, estimant que les remboursements déficitaires ne pourront pas compenser les remboursements futurs. Les parties à l'Accord nucléaire ont aussi convenu en 1983 que les provisions pour coûts d'évacuation du combustible irradié produit par les tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering soient incluses, sous réserve de discussions ultérieures, dans le calcul des remboursements pour 1982, 1983 et 1984. Elles ont aussi convenu de discuter du point à savoir si l'on devrait continuer d'inclure ces coûts dans le calcul des remboursements au-delà de 1984.

En 1986, les parties à l'Accord nucléaire en sont venues à une entente de principe sur l'interprétation à donner à l'Accord nucléaire. En vertu de cette entente, Ontario Hydro recouvrera, pendant la durée de vie restante de l'Accord nucléaire, les remboursements déficitaires accumulés pendant la période d'arrêt des tranches et calculés comme débiteurs à long terme. Le recouvrement de ces montants, intérêt compris, débutera au moment de la remise en service des tranches, prévue pour 1987. Cette entente prévoit aussi que l'Accord nucléaire prendra fin en 2003 plutôt qu'en 2001. De plus, elle reconnaît que les provisions pour coûts d'évacuation du combustible irradié produit par les tranches 1 et 2 sont des coûts tout à fait admissibles dans le calcul des remboursements. À ce jour, l'Accord nucléaire n'a pas encore été amendé afin de refléter l'entente de principe.

4. Amortissement	**1986**	1985
	en millions de dollars	
Amortissement des immobilisations en service	**638**	594
Amortissement des frais reportés	**41**	39
Provisions pour coûts nets d'enlèvement d'immobilisations	**106**	104
Autres coûts d'enlèvement	**15**	10
	800	747
Moins:		
Amortissement lié – à la production d'eau lourde	**51**	50
– aux constructions en cours	**33**	27
– au combustible pour la production d'énergie électrique	**2**	2
Gain net à la vente d'immobilisations	**9**	13
	95	92
	705	655

5. Intérêts	1986	1985
	en millions de dollars	
Intérêts sur obligations, billets et autres titres de dette	**2 650**	2 523
Intérêts sur les frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié et pour l'enlèvement des immobilisations	**34**	28
	2 684	2 551
Moins:		
Intérêts imputés aux postes		
– constructions en cours	**807**	933
– production d'eau lourde	**112**	116
– combustible pour la production d'énergie électrique	**102**	102
– acomptes non amortis sur la fourniture de combustible	**17**	15
Intérêts gagnés sur placements	**61**	60
	1 099	1 226
	1 585	1 325

6. Opérations de change	1986	1985
	en millions de dollars	
Amortissement des gains et pertes de change	**189**	190
Pertes (gains) de change nettes sur les autres opérations de change	**24**	(14)
	213	176

7. Immobilisations	1986		
	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Constructions en cours
	en millions de dollars		
Centrales – hydrauliques	**1 844**	**572**	**26**
– à combustibles fossiles	**2 825**	**784**	**24**
– nucléaires	**8 823**	**942**	**6 188**
Eau lourde	**2 117**	**171**	**997**
Transport et distribution	**4 748**	**1 283**	**425**
Installations de production d'eau lourde	**1 128**	**339**	**–**
Installations d'administration et de services	**1 042**	**407**	**77**
Installations de réserve hors exploitation – centrales à combustibles fossiles	**785**	**448**	**–**
	23 312	**4 946**	**7 737**

	1985		
	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Constructions en cours
	en millions de dollars		
Centrales – hydrauliques	1 830	544	11
– à combustibles fossiles	2 836	697	32
– nucléaires	6 805	718	6 561
Eau lourde	1 605	136	1 187
Transport et distribution	4 462	1 182	304
Installations de production d'eau lourde	1 128	285	–
Installations d'administration et de services	915	383	64
Installations de réserve hors exploitation – centrales à combustibles fossiles	786	432	–
– installations de production d'eau lourde	237	237	–
	20 604	4 614	8 159

7. Immobilisations (suite)

Les installations de réserve hors exploitation comprennent les centrales à combustibles fossiles de Lennox, R. L. Hearn, J. C. Keith, et le premier groupe de Thunder Bay. La majorité des coûts non amortis pour les installations de réserve hors exploitation concernent la centrale de Lennox, qui devrait, selon les prévisions actuelles, être remise en service vers le milieu des années quatre-vingt-dix. Également selon les prévisions actuelles, l'usine d'eau lourde de Bruce A a été déclarée excédentaire; par conséquent, les dépenses en capital et l'amortissement cumulé liés à cette installation ont été réduits de 237 millions de dollars en date du 31 décembre 1986.

Constructions en cours au 31 décembre 1986:

	Nombre prévu d'unités restant à construire	Date prévue de mise en service	Puissance maximale de production prévue	Dépenses engagées au 31 décembre 1986	Estimation des coûts d'achèvement (sans compter l'inflation ni l'intérêt)
			en mégawatts	en millions de dollars	
Centrales nucléaires (incluant les usines de production d'eau lourde)					
Bruce B	1	1987	835	1 497	81
Darlington	4	1988-1992	3 524	5 187	2 665
Autres constructions en cours	–	–	–	1 053	–
				7 737	

L'estimation des coûts d'achèvement correspond à la plus récente prévision. Elle ne tient pas compte de l'inflation ni de l'intérêt, qui devraient être en moyenne respectivement de 6 % et de 11 % par année, entre 1987 et 1992. Compte tenu des incertitudes liées aux délais d'exécution des travaux et aux dates prévues de mise en service, ces coûts sont sujets à modification.

Le programme de remplacement des canaux de combustible de la centrale de Pickering A (tranches 1 et 2) devrait coûter environ 439 millions de dollars, sans compter l'intérêt et l'inflation. Une somme de 304 millions de dollars sera capitalisée au titre des frais d'établissement, les 135 millions de dollars restants représentent les frais d'enlèvement des tubes de force existants et seront récupérés par des imputations aux résultats (voir la note 12). Les coûts engagés pour les frais d'établissement, comprenant l'intérêt de 56 millions de dollars, étaient de 247 millions de dollars au 31 décembre 1986. Ils figurent au poste des constructions en cours dans le tableau ci-dessus. Les deux premières tranches de Pickering A devraient être remises en service en 1987.

Pour 1987, les investissements supplémentaires dans les immobilisations devraient atteindre environ 2,532 milliards de dollars, compte tenu de l'inflation et de l'intérêt.

8. Combustible pour la production d'énergie électrique	**1986**	1985
	en millions de dollars	
Stocks – uranium	**586**	533
– charbon	**479**	482
	1 065	1 015

9. Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible	1986	1985
	en millions de dollars	
Uranium – Rio Algom Limited	**431**	450
– Denison Mines Limited	**359**	355
	790	805
Charbon	**94**	94
	884	899

Les acomptes non amortis sur la fourniture de combustible sont recouvrés au moment de la livraison. Le total des obligations au titre des acomptes à verser sur les livraisons d'uranium et des intérêts capitalisés équivaut à peu près à l'amortissement des acomptes sur la fourniture d'uranium au cours des cinq prochains exercices.

Ontario Hydro a conclu avec Denison Mines Limited et Rio Algom Limited des contrats à long terme de livraison d'uranium jusqu'en 2012 et 2027 respectivement. À l'heure actuelle, Ontario Hydro prévoit avoir besoin d'environ 1 300 mégagrammes d'uranium en 1987, et il devrait lui en falloir 1 900 mégagrammes en 1994. La demande prévue correspond aux quantités offertes par contrat jusqu'en 1994. Entre 1994 et 2012, les livraisons prévues dans les contrats dépasseront les besoins des centrales nucléaires actuellement en service et en construction d'environ 1 000 mégagrammes par année. Ontario Hydro pourra, soit vendre l'uranium excédentaire ou, dans certaines conditions précises, annuler ou renégocier les contrats. Si un contrat est annulé, le fournisseur n'est pas tenu de rembourser les acomptes reçus. Il est pour l'instant impossible de savoir si Ontario Hydro devra annuler certains contrats et quelles seront les conséquences financières qui pourront découler des options retenues.

10. Frais reportés non amortis	1986	1985
	en millions de dollars	
Usine d'eau lourde de Bruce D	**259**	280
Centrale de Wesleyville	**24**	33
	283	313

Aucune date n'a été fixée pour la reprise des travaux de l'usine d'eau lourde de Bruce D, et les probabilités qu'ils reprennent sont faibles. Les capitaux investis dans ce projet et les frais reportés non amortis engagés pour l'annulation du projet de la centrale de Wesleyville n'ont pas été imputés directement aux résultats puisque le conseil d'administration a décidé, en vertu des pouvoirs dont il est investi pour fixer les tarifs, de répercuter ces coûts sur les tarifs d'électricité qui seront en vigueur entre 1984 et 1993. Les coûts d'enlèvement de l'usine d'eau lourde de Bruce D ont récemment été évalués à 18 millions de dollars. Ce montant a été inclus sous forme de rajustement au coût du projet, en date du 1er janvier 1986. L'amortissement des frais reportés associés à ces projets a donné lieu à une charge annuelle de 41 millions de dollars en 1986.

11. Dette à long terme	1986	1985
	en millions de dollars	
Obligations et billets à payer	**24 390**	22 728
Autre dette à long terme	**180**	197
	24 570	22 925
Moins la tranche de la dette échéant à moins d'un an	**1 076**	407
	23 494	22 518

Obligations et billets à payer:
L'encours des obligations et billets à payer, exprimé en dollars canadiens, est ventilé ci-après, par année d'échéance et monnaie d'émission:

11. Dette à long terme (suite)

Année d'échéance	1986 Encours en capital			1986 Taux d'intérêt moyen pondéré	1985 Encours en capital	1985 Taux d'intérêt moyen pondéré
	Dollars canadiens	Devises	**Total**	en pourcentage	Total	en pourcentage
	en millions de dollars				en millions de dollars	
1986	–	–	**–**		386	
1987	738	316	**1 054**		1 039	
1988	853	336	**1 189**		1 191	
1989	517	818	**1 335**		1 347	
1990	1 030	740	**1 770**		1 756	
1991	1 148	942	**2 090**		–	
1- 5 ans	4 286	3 152	**7 438**	11,7	5 719	11,5
6-10 ans	3 400	2 069	**5 469**	10,8	5 026	12,8
11-15 ans	2 389	646	**3 035**	10,9	2 473	9,5
16-20 ans	2 058	1 296	**3 354**	10,5	4 096	11,2
21-25 ans	1 793	2 663	**4 456**	11,0	4 005	10,5
26-30 ans	–	638	**638**	14,4	1 409	14,8
	13 926	10 464	**24 390**	11,2	22 728	11,5
Monnaie de paiement:						
Dollars canadiens			**13 926**		11 839	
Dollars US			**10 355**		10 699	
Francs suisses			**86**		122	
Marks allemands			**–**		41	
Livres sterling			**23**		27	
			24 390		22 728	

Ontario Hydro a pris des dispositions financières afin de couvrir une partie de sa position de change liée au remboursement du montant en capital et aux paiements d'intérêt de la dette à long terme. Au 31 décembre 1986, ces dispositions portaient sur 744 millions de dollars US et sur 106 millions de francs suisses, aux cours moyens pondérés en dollars canadiens respectifs de 1,39 et de 0,87. Ces dispositions portent principalement sur des contrats de change à court terme qui couvrent les paiements de capital et d'intérêt exigibles en 1987.

Les obligations et les billets à payer en dollars US comprennent les obligations d'Ontario Hydro d'une valeur de 7 083 millions de dollars canadiens (7 190 millions de dollars canadiens en 1985) détenues par la province de l'Ontario et dont les modalités sont identiques à celles des titres de la province de l'Ontario émis aux États-Unis pour le compte d'Ontario Hydro. Le capital et les intérêts des obligations et des billets à payer sont détenus ou garantis par la province de l'Ontario.

Ontario Hydro a conclu une entente d'échange de taux d'intérêt portant sur un montant de 350 millions de dollars canadiens en capital hypothétique, en date du 31 décembre 1986 et venant à échéance de 1989 à 1993. En vertu de cette entente, les taux d'intérêt fixes sur la dette à long terme, portant un taux moyen pondéré de 9,82 %, ont été échangés pour des taux d'intérêt variables rajustés trimestriellement pour tenir compte du taux d'acceptation des banques canadiennes alors en vigueur.

Autre dette à long terme:	Année d'échéance	Taux d'intérêt	**1986**	1985
		en pourcentage	en millions de dollars	
Solde dû à l'Énergie Atomique du Canada, Limitée sur l'achat de l'usine d'eau lourde de Bruce A	1992	7,8	**121**	137
Contrat de location capitalisé pour l'édifice du siège social, payable en dollars US	2005	8,0	**52**	53
Contrats de location capitalisés pour le matériel de transport et de service	1987 à 1994	6,3 à 11,9	**7**	7
			180	197

11. Dette à long terme (suite)
Les remboursements, en capital seulement, des dettes mentionnées ci-dessus s'élèveront à 111 millions de dollars au cours des cinq prochains exercices. La tranche payable à moins d'un an représente 22 millions de dollars (21 millions de dollars en 1985).

12. Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié et l'enlèvement d'immobilisations

	1986	1985
	en millions de dollars	
Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié	**243**	189
Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations	**247**	122
	490	311

Frais d'évacuation du combustible irradié:

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les coûts d'évacuation du combustible irradié sont les suivantes:
- la date prévue de mise en service des usines de traitement du combustible nucléaire irradié est 2010;
- la distance de transport entre les installations de production nucléaire et les usines de traitement est de 1 000 kilomètres;
- les taux d'intérêt jusqu'à la date d'évacuation devraient varier entre 9 % et 12 % (hypothèse de 1985: entre 10 % et 15 %);
- des taux d'inflation jusqu'à la date d'évacuation allant de 5 % à 9 % (hypothèse de 1985: 5 % à 12 %).

Compte tenu des incertitudes liées à la technologie de l'évacuation et des facteurs mentionnés ci-dessus, les estimations de coûts sont sujettes à modification.

Coûts d'enlèvement des immobilisations:

Ces coûts d'enlèvement des immobilisations comprennent les coûts liés au déclassement des centrales nucléaires et des installations de production d'eau lourde à la fin de leur durée d'utilisation et les coûts d'enlèvement de certains canaux de combustible des réacteurs nucléaires qui devraient être remplacés au cours de la durée d'utilisation des réacteurs. Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les coûts de l'enlèvement d'immobilisations ont été les suivantes:
- un déclassement de centrales nucléaires entre 2041 et 2062 fondé sur un démantèlement reporté (démantèlement après le stockage, avec surveillance pendant 30 ans après l'arrêt des réacteurs), et une distance de transport de 1 000 kilomètres entre les installations nucléaires et les installations d'évacuation;
- un démantèlement des usines de production d'eau lourde de Bruce A, B et D entre 1991 et 2005;
- l'enlèvement des canaux de combustible des tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering A entre 1984 et 1987 et des tranches 3 et 4 entre 2000 et 2003, des tranches de la centrale de Bruce A entre 2002 et 2010 (1985 – 2002 à 2007) et à compter de 1986, des tranches de la centrale de Pickering B entre 2012 et 2018 et de Bruce B entre 2013 et 2019;
- des taux d'intérêt variant jusqu'en 2062 entre 9 % et 12 % (hypothèse de 1985: entre 10 % et 15 %);
- des taux d'inflation variant jusqu'en 2062 entre 5 % et 8 % (hypothèse de 1985: entre 5% et 12 %).

Compte tenu des incertitudes liées à la technologie du déclassement et de l'enlèvement des canaux de combustible, ainsi que des facteurs mentionnés ci-dessus, ces estimations sont sujettes à modification.

Les coûts d'enlèvement des canaux de combustible pour les tranches 1 et 2 de Pickering A sont amortis par la constitution d'une provision annuelle jusqu'en 1987, date à laquelle les deux tranches devraient être remises en service. Au 31 décembre 1986, la provision annuelle totalisait 124 millions de dollars et les dépenses réellement engagées s'élevaient à 114 millions de dollars.

13. Contrat de fourniture de mazout
Au terme d'un contrat conclu avec Petrosar Limited, Ontario Hydro achètera de cette société 20 000 barils de mazout résiduel par jour jusqu'en avril 1992. En 1981 et 1982, les quantités livrées ont représenté respectivement 6 % et 2 % des quantités prévues aux termes du contrat. Il n'y a eu aucune livraison depuis. Des montants ont été imputés aux résultats au cours des exercices antérieurs pour assurer le règlement des livraisons réduites faites jusqu'en 1982. Le 24 mai 1983, Ontario Hydro a informé la société Petrosar Limited de son intention de mettre un terme au contrat, la société Petrosar s'étant engagée vis-à-vis du gouvernement du Canada

13. Contrat de fourniture de mazout (suite)
à limiter sa production de mazout résiduel à un niveau inférieur aux quantités déterminées dans ses contrats. La société Petrosar a intenté une action en justice à Ontario Hydro, réclamant à titre de dommages-intérêts 45,5 et 59,9 millions de dollars, à la suite du refus d'Ontario Hydro de prendre livraison des quantités décidées par contrat en 1981 et 1982. Ontario Hydro a répliqué en réclamant à son tour les 39,4 millions de dollars qu'elle avait payés à Petrosar en 1980, 1981 et 1982, ainsi qu'une somme représentant la différence entre les prix du marché et les prix décidés par contrat payés pour le mazout résiduel fourni depuis la conclusion de cet accord. Ce litige, porté devant la Cour suprême de l'Ontario, a pris fin le 18 mars 1986. Le 21 avril 1986, la Cour suprême a prononcé son verdict, concluant que le contrat entre Ontario Hydro et la société Petrosar Limited avait pris fin et que Petrosar Limited devait rembourser les 25,5 millions de dollars payés par Ontario Hydro en 1981 et 1982, plus dommages et intérêts. Petrosar Limited en a appelé de la décision du tribunal. Les présents états financiers ne tiennent pas compte de la décision du tribunal.

14. État de la provenance des fonds investis dans les immobilisations
L'état de la provenance des fonds investis dans les immobilisations retrace l'investissement dans les immobilisations des fonds provenant de l'exploitation, du financement et d'autres investissements, et les effets des variations de l'encaisse et des quasi-espèces ainsi que des créditeurs et des charges à payer afférentes aux investissements dans les immobilisations au cours de l'exercice. Cet état met en évidence les fonds investis dans les immobilisations à la lumière du niveau actuel des activités de construction d'Ontario Hydro dont le financement est fourni par deux sources principales: les liquidités provenant de l'exploitation et les fonds provenant des emprunts externes.

Les liquidités provenant de l'exploitation, les autres investissements et les variations de l'encaisse et des quasi-espèces, définies comme étant l'encaisse et les placements temporaires moins les billets à payer à court terme, se décomposent de la façon suivante:

Liquidités provenant de l'exploitation:	**1986**	1985
	en millions de dollars	
Bénéfice net	**247**	360
Postes ne nécessitant aucun mouvement de fonds au cours de l'exercice		
Amortissement	**705**	655
Amortissement des gains et pertes de change	**189**	190
Provision pour coûts d'évacuation du combustible irradié	**35**	24
Paiements de remboursement – Accord nucléaire	**(63)**	(75)
Autres	**16**	21
Fonds provenant de l'exploitation	**1 129**	1 175
Variations du fonds de roulement, exception faite des liquidités et des quasi-espèces, et des créditeurs à long terme, liées à l'exploitation – (augmentation)	**(89)**	(120)
Liquidités provenant de l'exploitation	**1 040**	1 055

Autres investissements:	**1986**	1985
	en millions de dollars	
Acomptes et coûts connexes pour la fourniture de combustible	**(32)**	(37)
Moins remboursements et amortissement des acomptes pour fourniture de combustible	**49**	39
	17	2
Autres	**53**	16
Autres investissements – diminution	**70**	18

Variations de l'encaisse et des quasi-espèces:	**1986**	1985
	en millions de dollars	
Encaisse et placements temporaires – (augmentation) diminution	**(267)**	640
Billets à payer à court terme – augmentation	**32**	174
Variations de l'encaisse et des quasi-espèces – (augmentation) diminution	**(235)**	814

14. État de la provenance des fonds investis dans les immobilisations (suite)

La comparaison entre les variations des immobilisations au cours de l'exercice et les fonds investis dans les immobilisations pour l'exercice se résume ainsi:

	1986	1985
	en millions de dollars	
Variations des immobilisations	**1 954**	2 002
Amortissement des immobilisations en service	**638**	594
Moins amortissement imputé aux installations de production d'eau lourde existantes et en construction	**(84)**	(77)
	554	517
Valeur comptable nette des immobilisations vendues ou retirées	**15**	22
Investissement dans les immobilisations	**2 523**	2 541

15. Régimes de retraite et d'assurance

Les programmes d'avantages sociaux destinés aux employés d'Ontario Hydro comprennent des régimes de retraite et d'assurance. L'actif des régimes de retraite, d'assurance-vie collective et d'invalidité à long terme ainsi que les variations de l'actif au cours de l'exercice figurent dans les états financiers de la Caisse de retraite et d'assurance et ils ne sont pas inclus dans les états financiers d'Ontario Hydro.

Régime de retraite:

D'après la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite d'Ontario Hydro, effectuée le 31 décembre 1985, on a enregistré un surplus d'environ 399 millions de dollars (220 millions de dollars au 31 décembre 1984). L'augmentation du surplus du régime de retraite en 1985 est due à un surplus actuariel de 194 millions de dollars et à un surplus de 87 millions de dollars provenant de modifications du calcul actuariel, qui ont été partiellement compensés par l'affectation le 1er janvier 1985 de 42 millions de dollars à des programmes d'amélioration du régime et par l'amortissement de 60 millions de dollars du surplus déjà établi. En 1986, 59 des 399 millions de dollars de ce surplus ont été affectés à des programmes d'amélioration du régime de retraite.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle de 1985 et 1984 ont été les suivantes:

- le taux utilisé pour actualiser la valeur des revenus futurs de placements a été de 8,5 % et de 8 % pour les avantages futurs;
- le taux prévu d'accroissement des salaires a été de 8 %;
- l'âge moyen de la retraite pour les hommes a été fixé à 60,7 ans (60,3 ans en 1984) et à 61,0 ans pour les femmes (61,2 ans en 1984);
- l'évaluation des titres de sociétés a été faite d'après une moyenne de la valeur du marché établie sur une période de cinq ans.

Les coûts du régime de retraite ont été nuls en 1986 (21 millions de dollars en 1985) après l'affectation de 74 millions de dollars (58 millions de dollars en 1985) du surplus au coût au titre des services courants du régime de retraite d'Ontario Hydro pour 1986.

Le 21 octobre 1986, le syndicat des employés d'Ontario Hydro, section 1000 du Syndicat canadien de la fonction publique a demandé à la Cour suprême de l'Ontario de déterminer si Ontario Hydro a le droit d'utiliser le surplus accumulé dans le régime de retraite pour satisfaire les exigences concernant les contributions de la société au titre des services courants du régime. La Cour suprême de l'Ontario a entendu la cause le 5 février 1987 et a rendu sa décision le 3 mars. Elle a conclu qu'Ontario Hydro a respecté les dispositions définies dans la loi à l'égard des contributions aux services courants du régime. Le syndicat des employés d'Ontario Hydro a le droit d'en appeler de cette décision.

Régime d'assurance-vie collective:

Le régime d'assurance-vie collective comportait au 31 décembre 1986 un surplus d'environ 33 millions de dollars (contre 34 millions de dollars au 31 décembre 1985). Cet excédent sera utilisé à compter du 1er avril 1986 pour payer les primes d'assurance pour tous les employés souscripteurs jusqu'à son épuisement.

16. Recherche et développement

En 1986, quelque 71 millions de dollars des frais de recherche et de développement ont été portés au compte d'exploitation, et 21 millions ont été capitalisés. En 1985, les montants correspondants étaient de 63 millions et de 17 millions de dollars.

Ontario Hydro
Sommaire des statistiques financières des cinq derniers exercices

	1986	1985	1984	1983	1982
			en millions de dollars		
Produits					
Revenus provenant de la vente d'énergie primaire aux					
Services municipaux	**3 116**	2 891	2 555	2 265	1 997
Abonnés ruraux	**885**	815	712	644	576
Abonnés industriels	**604**	568	516	448	395
	4 605	4 274	3 783	3 357	2 968
Revenus provenant de la vente d'énergie secondaire	**248**	351	429	448	419
	4 853	4 625	4 212	3 805	3 387
Charges					
Exploitation, entretien et administration	**1 014**	966	884	952	854
Combustibles et connexes	**1 089**	1 143	1 210	1 169	1 094
Amortissement	**705**	655	476	396	348
	2 808	2 764	2 570	2 517	2 296
Bénéfice avant frais financiers	**2 045**	1 861	1 642	1 288	1 091
Frais financiers					
Intérêts bruts	**2 684**	2 551	2 322	2 012	1 708
Intérêts capitalisés	**(1 038)**	(1 166)	(1 293)	(1 194)	(968)
Revenu de placement	**(61)**	(60)	(80)	(58)	(67)
Opérations de change	**213**	176	118	56	70
	1 798	1 501	1 067	816	743
Bénéfice net	**247**	360	575	472	348
Situation financière					
Total de l'actif	**31 357**	29 320	27 301	23 194	20 721
Immobilisations	**26 103**	24 149	22 147	19 948	17 600
Dette à long terme	**23 494**	22 518	20 659	17 977	15 882
Avoir propre	**4 691**	4 444	4 084	3 509	3 037
Provenance et utilisation des fonds					
Liquidités provenant de l'exploitation	**1 040**	1 055	1 088	950	686
Liquidités provenant du financement	**1 710**	757	1 756	1 823	2 172
Liquidités investies dans les immobilisations	**2 585**	2 644	2 539	2 668	2 690
Investissement dans les immobilisations	**2 523**	2 541	2 624	2 746	2 885
Indicateurs financiers					
Ratio d'endettement[1]	**0,835**	0,830	0,833	0,840	0,845
Couverture par les fonds autotogénérés[2]	**1,05**	1,02	,96	,88	,89
Couverture de l'intérêt[3]	**1,09**	1,14	1,25	1,24	1,20

	1986	1985	1984	1983	1982
		en cents par kilowattheure du total des ventes d'énergie			
Produits moyens[4]					
Revenus provenant de la vente d'énergie primaire aux					
Services municipaux	**3,894**	3,754	3,440	3,210	2,981
Abonnés ruraux	**5,909**	5,720	5,143	5,027	4,475
Abonnés industriels	**3,272**	3,155	2,896	2,740	2,614
Revenus provenant de la vente d'énergie secondaire	**4,102**	4,098	4,037	3,768	3,895
Toutes classifications confondues	**4,017**	3,925	3,586	3,409	3,203
		en pourcentage			
Augmentations moyennes de tarif					
Services municipaux	**4,0**	8,5	8,0	8,2	9,6
Abonnés ruraux	**3,8**	8,7	7,5	8,8	8,7
Abonnés industriels	**4,3**	8,8	7,6	8,5	10,0
		en cents par kilowattheure d'énergie produite			
Charges moyennes[4][5]					
Centrales hydrauliques					
Exploitation, entretien et administration	**0,200**	0,187	0,184	0,159	0,173
Combustible-redevances d'eau	**0,243**	0,233	0,164	0,076	0,073
Amortissement et frais financiers	**0,414**	0,399	0,384	0,345	0,360
	0,857	0,819	0,732	0,580	0,606
Centrales nucléaires					
Exploitation, entretien et administration	**0,472**	0,479	0,506	0,491	0,487
Combustible-uranium	**0,481**	0,426	0,361	0,357	0,384
Amortissement et frais financiers	**2,051**	1,889	1,330	1,026	0,883
	3,004	2,794	2,197	1,874	1,754
Centrales à combustibles fossiles					
Exploitation, entretien et administration	**0,544**	0,437	0,348	0,368	0,402
Combustible-charbon, gaz et pétrole	**2,745**	2,609	2,500	2,417	2,328
Amortissement et frais financiers	**1,444**	0,997	0,597	0,586	0,683
	4,733	4,043	3,445	3,371	3,413

Notes

1) Le ratio d'endettement représente la dette (obligations et billets à payer, billets à court terme à payer, autres dettes à long terme et frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié et pour l'enlèvement d'immobilisations moins les gains et pertes de change non amortis) divisée par la dette plus l'avoir propre.
2) Le ratio de couverture par les fonds autogénérés représente les liquidités provenant de l'exploitation plus les intérêts nets, et les intérêts imputés au combustible pour la production d'électricité moins les intérêts sur les provisions à payer divisés par les intérêts sur les obligations, les billets et les autres dettes.
3) La couverture de l'intérêt représente le bénéfice net plus les intérêts sur les obligations, les billets et les autres dettes divisés par les intérêts sur les obligations, les billets et les autres dettes.
4) Les montants de 1986 sont provisoires.
5) Le coût moyen par kilowattheure représente les frais attribuables à la production, mais exclut les frais liés aux activités de transport, de distribution et d'administration de la société. Ces montants reflètent les coûts comptables historiques des installations d'exploitation et l'énergie réelle produite par ces installations pendant l'exercice.

Ontario Hydro
Statistiques comparatives

	1986	1985	1984	1983	1982
			en millions de kilowattheures		
Statistiques sur les abonnés[1]					
Revenus provenant de la vente d'énergie primaire aux					
Services municipaux	**80 026**	77 011	74 283	70 579	67 021
Abonnés ruraux	**16 279**	15 638	14 732	14 006	13 716
Abonnés industriels	**18 458**	18 011	17 816	16 345	15 119
	114 763	110 660	106 831	100 930	95 856
Revenus provenant de la vente d'énergie secondaire	**6 046**	8 565	10 627	11 900	10 753
			en milliers		
Total des abonnés de l'Ontario					
Résidentiel	**2 774**	2 712	2 652	2 604	2 559
Agricole	**106**	107	107	108	110
Commercial et industriel	**361**	354	346	339	335
	3 241	3 173	3 105	3 051	3 004
			en kilowattheures par abonnés		
Utilisation annuelle moyenne					
Résidentiel	**10 700**	10 618	10 590	10 149	9 976
Agricole	**23 004**	22 618	22 556	21 389	21 135
Commercial et industriel	**215 000**	213 673	212 700	200 436	194 376
			en cents par kilowattheure		
Produits moyens					
Résidentiel	**5,62**	5,42	5,02	4,69	4,34
Agricole	**6,01**	5,74	5,24	4,87	4,50
Commercial et industriel	**4,20**	4,03	3,74	3,50	3,28
Statistiques d'exploitation					
Puissance de pointe fiable (en milliers de kW)[2]	**30 701**	28 224	26 612	25 269	24 906
Demande de pointe d'énergie primaire en décembre (en milliers de kW)	**20 609**	20 473	18 052	18 792	16 872
Énergie primaire rendue disponible (en millions de kWh)	**120 574**	116 049	112 293	106 071	100 836
Total du personnel (temporaire et permanent), moyenne pour l'exercice	**32 405**	31 166	29 613	31 233	32 654

Notes

1) Les montants de 1986 sont provisoires.
2) Comprend la production réservée à un usage futur : 1986 – 3 782 700 kW; 1985 – 3 932 700 kW; 1984 – 3 999 200 kW; 1983 – 3 783 200 kW et 1982 – 3 034 200 kW.

Conseil d'administration

J.A. Gordon Bell, Thornhill
vice-président du conseil, Ontario Hydro; président délégué du conseil, président et chef de l'exploitation, La Banque de Nouvelle-Écosse

Tom Campbell, Toronto
président du conseil, Ontario Hydro

Richard E. Cavanagh, Scarborough
président du conseil, Scarborough Public Utilities Commission

Alan B. Cousins, Wallaceburg
ancien président, Ideal Stampings Limited

F. Tom Cowan, Cold Springs
agriculteur, Chimo Farms; vice-président, Agri-Services Ltd.

John B. Cronyn, London
administrateur, John Labatt Limitée

A. Ephraim Diamond, Toronto
vice-président délégué du conseil, Ontario Hydro; président, Whitecastle Investments Limited (à la retraite depuis le 30 avril 1986)

John W. Erickson, C.R., Thunder Bay
avocat et procureur

Robert C. Franklin, Toronto
président-directeur général, Ontario Hydro

Isobel Harper, Toronto
vice-présidente, W.H. Harper Inc.

Albert G. Hearn, Agincourt
ancien vice-président canadien, Union internationale des employés des services

A.J. MacIntosh, C.R., Toronto
Blake, Cassels, & Graydon
avocats et procureurs

Dr O. John C. Runnalls, Toronto
président du conseil, Centre for Nuclear Engineering; professeur d'études sur l'énergie, université de Toronto

Leonard N. Savoie, Sault-Sainte-Marie
président et chef de la direction, Algoma Central Railway

Dirigeants

Président du conseil
Tom Campbell

Président-directeur général
Robert C. Franklin

Vice-président du conseil
J.A. Gordon Bell

Premier vice-président de groupe
Patrick G. Campbell
(à la retraite depuis le 1er septembre 1986)

Vice-présidents de groupe
E.H. (Ted) Burdette
Finances et Planification

Sam G. Horton
Ressources humaines, Ingénierie et Services

Arvo Niitenberg
Exploitation

Vice-présidents
R. W. (Ron) Bartholomew
Production

C.S. (Cliff) Elliott
Ressources humaines
(à la retraite depuis le 31 décembre 1986)

D. B. (Dane) MacCarthy
Mise en marché

J.G. (John) Matthew
Approvisionnement et Services

L.G. (Lorne) McConnell
Programme du réseau

W.G. (William) Morison
Conception et Construction

J.R. (John) O'Connor
Vice-président par intérim
Affaires corporatives
(depuis le 1er juin 1986)

J.B. (Jim) Smith
Affaires corporatives
(à la retraite depuis le 1er juin 1986)

H.K. (Hal) Wright
Régions

Avocat en chef et secrétaire général
L.E. (Larry) Leonoff

Trésorier
Dirk Peper

Contrôleur
Ian R. Russell

Directeurs régionaux

Région centrale
C.G. (Gord) Sanford
5760 Yonge Street
Willowdale M2M 3T7

Région est
D.A. (Don) Watson
420 Dundas Street East
Belleville K8N 5C3

Région Georgian Bay
F.A. (Al) Perttula
93 Bell Farm Road
Barrie L4M 1H1

Région nord-est
G.R. (Bud) Barrett
590 Graham Drive
North Bay P1B 8L4

Région nord-ouest
J.D. (Jack) Hamer
(à la retraite depuis le 1er octobre 1986)
34 Cumberland Street North
Thunder Bay P7A 4L5

R.H. (Ron) Stewart
(depuis le 1er octobre 1986)

Région ouest
Dr David A. Drinkwalter
1075 Wellington Road
London N6E 1M1

Comités du conseil d'administration

Finances
T. Campbell (président)
J.A.G. Bell
F.T. Cowan
J.B. Cronyn
R.C. Franklin
L.N. Savoie

Vérification
J.B. Cronyn (président)
I. Harper (vice-présidente)
T. Campbell
R.E. Cavanagh
A.B. Cousins
F.T. Cowan
A.G. Hearn

Ressources de la direction
J.A.G. Bell (président)
T. Campbell
J.B. Cronyn
J.W. Erickson
O.J.C. Runnalls
L.N. Savoie

Responsabilité sociale
J.W. Erickson (président)
T. Campbell
R.E. Cavanagh
A.B. Cousins
F.T. Cowan
R.C. Franklin
I. Harper
A.G. Hearn

Consultation technique
O.J.C. Runnalls (président)
T. Campbell
J.W. Erickson
R.C. Franklin
I. Harper
A.J. MacIntosh

Générique

Graphisme:
The Abbott Jenkins Design Group, Toronto, Ontario

Typographie:
Cooper & Beatty Limited Toronto, Ontario

Séparation des couleurs:
Empress Litho Plate Ltd. Scarborough, Ontario

Impression:
Matthews, Ingham and Lake Inc. Don Mills, Ontario

This report is available in English upon request.